

Le Collectif français pour une Conférence de Citoyens sur les OGM,
le Réseau Semences Paysannes, Red Semillas,
la Coordination Paysanne Européenne
et les Amis de la Terre Europe

OGM, brevets, monopoles sur les semences : résistances et propositions d'alternatives en Europe

**Comptes-rendus des ateliers et du séminaire
Forum Social Européen
Saint-Denis, France, novembre 2003**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Déclaration finale du séminaire « OGM, brevets, monopoles sur les semences : résistances et propositions d'alternatives en Europe ».....	4
ATELIER "OGM"	6
Comment garder une Europe sans OGM ? <i>par G. Ritsema, Les Amis de la Terre Europe, Belgique</i>	6
1. Le choix des consommateurs mis à mal <i>par A. Hironnelle, Eurocoop, Belgique</i>	7
2. La campagne européenne contre les OGM <i>par G. Ritsema, Les Amis de la Terre Europe, Belgique</i>	9
3. La science remise en question sur la manipulation génétique <i>par C. Lim Li, Third World Network/Institute of Science in Society, Royaume-Uni</i>	10
4. Communes sans OGM en Flandre <i>par N. Thaon, Velt, Belgique</i>	14
5. De la démocratie dans les OGM <i>par J. Testart, Fondation Sciences Citoyennes, France</i>	17
6. Pour un grand débat public <i>par F. Prat, Collectif français pour une Consultation des Citoyens sur les OGM, France</i>	18
7. Pour des aliments produits sans manipulations génétiques <i>par G. Vuffray, Stop OGM, Suisse</i>	19
8. Les initiatives pour une Europe de l'Est sans OGM <i>par I. Kruszewska, ANPED (Alliance du Nord pour un monde durable), Royaume-Uni</i>	19
9. Informations sur les OGM en Albanie <i>par M. Shkelzen, Centre pour les études rurales, Albanie</i>	26
10. Un exemple sud-américain : l'Argentine <i>par J. E. Rulli, GRR (Groupe de Réflexion Rural), Argentine</i>	28
11. Reflexions diverses issues de l'atelier OGM <i>par E. Meunier, ccc-OGM, France</i>	30
ATELIER "BREVETS"	31
Droit des Brevets : du brevet concurrent au brevet monopole <i>par B. Müller, LAIOS-CNRS, ATTAC, France</i>	31

1. La nanotechnologie et les brevets <i>par J. Thomas, ETC Group, Royaume-Uni</i>	33
2. Brevets, protection de l'innovation et contrôle des semences <i>par H. Groome, Union des agriculteurs basques (EHNE), Via Campesina, Espagne</i>	35
3. Brevetabilité des logiciels, un enjeu politique <i>par T. Carcenac, Conseil général du Tarn, et B. Lang, Europe Alliance Linux, France</i>	38
ATELIER "SEMENCES"	40
Atelier « Reconquérir la biodiversité dans les fermes » <i>par H. Zaharia, Réseau Semences Paysannes, France et D. Urabayen, Red Semillas, Espagne</i>	40
1. Enjeux globaux pour les multinationales <i>par D. Kuyek, GRAIN, Canada</i>	41
2. De la semence fermière à la semence paysanne <i>par J. P. Delage, Réseau Semences Paysannes, France</i>	44
3. Les semences paysannes en Roumanie <i>par A. Fitiu, Fédération Nationale d'Agriculture Ecologique, Roumanie</i>	46
4. La pétition de Save Our Seeds <i>par l'association Save Our Seeds, Allemagne</i>	47
5. Proposition d'alternatives <i>par D. Urabayen, Red Semillas, Espagne</i>	48
SEMINAIRE "OGM, BREVETS, MONOPOLES SUR LES SEMENCES : RÉSISTANCES ET PROPOSITIONS D'ALTERNATIVES EN EUROPE"	51
1. Une Europe sans OGM <i>par A. Onorati, Centre International Crocevia, Italie</i>	51
2. Rapport de l'atelier Semences <i>par G. Kastler, Réseau Semences Paysannes, France</i>	53
3. Compte-rendu du séminaire <i>par D. Murlane, Attac, France</i>	56
ANNEXES	58
Tableau des organisations participantes.....	58
Annuaire des organisateurs.....	60

INTRODUCTION

OGM, brevets et semences sont des thèmes récurrents aux forums sociaux, y compris depuis le Sommet mondial de l'alimentation de la FAO à Rome en 1996. L'enjeu est de taille : la privatisation du vivant qui ne cesse de s'élargir à travers la généralisation des semences transgéniques brevetées.

Le Forum social européen de Saint-Denis en novembre 2003 a ouvert un nouvel espace de discussions en croisant les expériences de plusieurs dizaines de groupes, collectifs, réseaux actifs venant principalement de l'Union européenne encore sous moratoire. Si la confrontation des témoignages éclaire la large diversité d'initiatives et conforte l'idée d'une résistance sociale consolidée dans l'UE, les quelques représentants des autres régions du monde, en particulier d'Europe orientale, présentent une toute autre réalité : la progression des cultures transgéniques couplée à la faiblesse du débat public.

Ce document rapporte l'essentiel du produit d'un processus de mise en réseaux, initié sur le plateau du Larzac en août 2003 pour faire converger dans un même séminaire les principaux acteurs de la société civile européenne travaillant souvent parallèlement sur des thématiques voisines : sur les OGM, l'approche des priorités pour les associations de consommateurs et celle des organisations paysannes ne sont pas les mêmes ; par ailleurs, les conséquences néfastes pour la société de la monopolisation à travers la protection par brevet peuvent être similaires en biotechnologie (pour les semences et les médicaments) et en informatique (pour les logiciels).

Pour les organisateurs du Collectif français pour une conférence de citoyens sur les OGM, du Réseau semences paysannes, de Red semillas, de la Coordination paysanne européenne et des Amis de la Terre Europe, le pari a été de faire débattre des thématiques OGM, brevets et semences dans trois ateliers indépendants avant de mettre en discussion dans une demi-douzaine de langues européennes et au cours de la même journée, un ensemble de propositions dans un séminaire rassemblant 500 personnes. La qualité de la déclaration finale traduit la réussite de ce pari.

En éditant la synthèse des présentations des ateliers et du séminaire, malgré l'hétérogénéité des textes collectés, Inf'OGM souhaite conserver la mémoire de cet événement, et contribuer ainsi à l'émergence d'une veille citoyenne européenne sur les OGM ouverte sur le monde.

Bob Brac de la Perrière
BEDE / Inf'OGM

DECLARATION FINALE DU SEMINAIRE "OGM, BREVETS, MONOPOLES SUR LES SEMENCES : RÉSISTANCES ET PROPOSITIONS D'ALTERNATIVES EN EUROPE"

Ce séminaire a prolongé, approfondi et actualisé les recommandations qui furent déjà émises, en particulier au cours du premier Forum de Rome en 1996, reprises au Forum Social Mondial de Porto Alegre, rappelées au cours du Forum de la Havane sur la Souveraineté alimentaire et décidées comme actions communes au Forum pour la Souveraineté alimentaire de Rome en 2002.

Les participants à ce séminaire exigent :

Une Europe sans OGM :

- Le maintien total du moratoire Européen
- Un seuil de tolérance à 0 % pour les flux d'OGM (semences, produits transformés, etc.)
- Un contrôle citoyen sur les orientations de la recherche publique en matière de biotechnologies
- Une responsabilité des entreprises productrices ou propriétaire de brevet d'OGM et des politiques et personnels administratifs qui ont autorisé les disséminations pour tout cas de contamination génétique

La non brevetabilité du vivant :

- Interdiction de brevet sur les parties et composants des organismes vivants et sur les semences
- Une transparence totale sur la recherche publique (y compris de moyens) et la libre circulation des connaissances
- Un contrôle citoyen sur les droits de propriété intellectuelle existants, au sein des instances de droits de propriété intellectuelle (OMPI), de l'OMC et auprès de l'Office européen des brevets
- La dénonciation et renégociation de la directive 98/44 sur les inventions biotechnologiques concernant le brevet sur le matériel héréditaire
- L'établissement d'un système des droits collectifs de protection des ressources génétiques pour les communautés locales

La défense des semences paysannes :

- La liberté totale de ressemer le grain récolé et d'échanger les semences
- Le développement d'espaces de liberté, hors ou contre le cadre légal, permettant le développement et les échanges des semences paysannes et des savoir-faire
- La reconnaissance à chaque état de protéger ses systèmes agraires contre l'invasion des OGM pour sauvegarder les millions de petits paysans, notamment d'Europe de l'Est qui produisent leurs semences paysannes
- La mise en application de la directive 98/95 CE prévoyant un cadre législatif pour les semences paysannes
- Un contrôle citoyen sur l'industrie semencière afin d'éviter toute stratégie de monopole sur les semences
- La mobilisation de moyens publics de recherche pour une agriculture durable respectueuse de l'environnement
- Le développement de la sélection participative au champ sous le pilotage des paysans

Et globalement :

- La mise en application par tous les gouvernements européens du Protocole de Biosécurité de Carthagène, entré en vigueur le 11 septembre 2003
- Un élargissement du moratoire européen aux essais en milieu non confiné
- Le refus ferme de toute aide alimentaire contenant des produits transgéniques
- Le refus et l'interdiction de toute technologie de type Terminator et GURT
- Une participation démocratique des populations européennes et la prise en compte de leurs avis dans toute décision qui touche au domaine du vivant avec la mise en place par exemple de conférences de citoyens à travers l'Europe

La décision univoque d'une Europe sans OGM garantit l'indépendance économique et le choix d'une agriculture durable de notre continent. Nous serons vigilants pour que nos acquis européens n'incitent pas les entreprises de biotechnologie à envahir les pays n'ayant pas les mêmes instruments de protection. Il est indispensable d'élaborer nos stratégies européennes en lien avec les autres pays de la planète.

FSE Saint-Denis, 13 novembre 2003

ATELIER OGM COMMENT GARDER UNE EUROPE SANS OGM ?

par G. Ritsema, Les Amis de la Terre Europe, Belgique

Au printemps 2003, nous célébrions le cinquième anniversaire du moratoire de facto européen sur les OGM. Mais ce moratoire est aujourd'hui menacé. Le gouvernement étatsunien et les entreprises de biotechnologies exercent une forte pression sur l'Union européenne afin que soit levé ce moratoire.

Depuis janvier 2003, 23 nouvelles demandes d'autorisations de commercialisation d'OGM ont été déposées par des entreprises comme Monsanto ou Bayer. Le gouvernement étatsunien a déposé une plainte auprès de l'OMC contre le moratoire européen et devrait y inclure prochainement la réglementation européenne sur l'étiquetage et la traçabilité. Mais pendant que l'administration américaine essaye de nier aux citoyens européens leur droit à dire « non » aux aliments transgéniques, la résistance européenne reste importante. Un récent sondage fait état d'un refus de 70 % des européens à consommer de la nourriture issue d'OGM. De plus, le parlement européen a adopté des règlements qui obligent les producteurs d'OGM à étiqueter leurs produits alimentaires pour l'Homme ou les animaux, lorsque ceux-ci sont dérivés d'OGM. Ces règles d'étiquetage représentent un obstacle conséquent à toute introduction commerciale de produits transgéniques. De leur côté, de plus en plus de communes et de régions se déclarent zones sans OGM.

Cependant, l'Union européenne prévoit d'adopter un nouveau règlement qui autoriserait, sans étiquetage, la présence d'OGM dans les stocks de semences organiques ou conventionnelles, si à des concentrations inférieures à 0,3, 0,5 ou 0,7 %. Ce serait la mort de l'agriculture sans OGM. De plus, l'Union européenne ne possède aucun règlement définissant un régime de responsabilité en cas de dommages environnementaux, économiques ou sanitaires au cas où les cultures conventionnelles se voient contaminées par des OGM. Cela signifie que les industries de biotechnologies ne seront pas reconnues responsables en cas de pareils dommages.

Mais, malgré toutes ces difficultés et même si le moratoire est effectivement levé, la sévère législation européenne et la résistance exercée par les autorités locales seront les moyens dont les citoyens européens disposent pour exercer leur droit de refus des OGM. Maintenir un moratoire commercial sur ces OGM sera la seule voie possible de pression sur les autorités nationales et européennes pour qu'elles garantissent que nous n'arrivions pas à une situation où « il y a plus ou moins des OGM introduits sur le marché ».

Cet atelier espère donner une vision d'ensemble de la bataille à venir entre les multinationales de biotechnologies et leurs opposants, qu'ils soient agriculteurs, environnementalistes, consommateurs ou autorités locales. Cet atelier va également essayer de présenter différentes stratégies pour renforcer cette résistance aux OGM en Europe.

Contact : debatpublic@infogm.org



LE CHOIX DES CONSOMMATEURS MIS À MAL

par A. Hirondelle, Eurocoop, Belgique

Trois points principaux :

- Que veulent les consommateurs ?
- Comment répondre à leurs attentes ? Importance de la pureté des semences, de la co-existence, et des zones « sans OGM »
- Rôle des ONG, des Etats membres et de l'Union européenne

Qui représente EURO COOP ?

Association européenne créée en 1957
33 700 points de vente, 50 milliards de chiffre d'affaires
Plus de 300 000 employés en Europe
Plus de 20 millions de consommateurs-membres
Membres dans 15 pays européens
OGM : une des priorités d'EURO COOP

Que veulent les consommateurs ?

Les consommateurs veulent être informés au sujet des méthodes de production
70 % des consommateurs refusent de manger des OGM (Eurobaromètre de 2003)
94,6 % des consommateurs veulent que les produits soient étiquetés (Eurobaromètre de 2002)
Récente enquête de COOP UK
Italie : 53 % refusent d'en manger même si 20 % moins cher (oct. 2003)

Que font les coopératives de consommateurs ?

OUI à un système de traçabilité (tout à fait possible et peu coûteuse)
NON aux OGM dans leurs produits
COOP UK: appel à une interdiction des OGM au Royaume-Uni (nouvel appel en oct. 2003)
POUR la pureté des semences, une législation européenne en matière de co-existence et de responsabilité

Nouveau système d'étiquetage des OGM : nécessaire...

Etiquetage basé sur la traçabilité et la ségrégation de la « fourche à la fourchette »
Etiquetage si > à 0,9 %
En vigueur le 8.11.03, applicable le 18.04.04
Positif : glucose issu d'amidon de maïs GM – huile de soja raffinée

MAIS...

... mais insuffisante ! Cette nouvelle législation : un colosse aux pieds d'argile ?

Introduction des OGM en Europe pose de nouveaux défis
« La production biologique ne serait plus possible dans une région produisant des OGM »
(Centre Commun de Recherche, mai 2002)
« 10 % de variétés OGM entraîne des niveaux importants d'OGM dans les cultures non-OGM »
NON à choix des consommateurs réduit à « plus ou moins d'OGM »

Co-existence : condition *sine qua non* du choix des consommateurs

Droit du consommateur à faire des choix avisés : point de départ de toute réflexion sur la co-existence

Choix du consommateur étroitement lié à la protection de l'agriculture et de l'environnement

Recommandation : des règles strictes de co-existence dans l'UE avant la levée du moratoire

Pratique : maïs Syngenta Bt 11 (pour mise en culture : déb. 2004) – Monsanto GA21 (déb. 2004)

Nécessité d'une législation européenne harmonisée sur la co-existence

Absence de normes juridiques européennes obligatoires (lignes directrices)

Nécessité d'une réglementation européenne : parallèle avec le système d'autorisation des OGM

Bonnes pratiques agricoles insuffisantes en cas de procès

Absence de compétence nationale pour déclarer une zone « sans OGM »

Les pollueurs doivent payer

Les coûts doivent incomber aux producteurs et utilisateurs d'OGM en cas de contamination

Des systèmes d'assurance obligatoires doivent être mis en place pour indemniser les agriculteurs en cas de contamination

La Directive européenne sur la responsabilité environnementale devrait couvrir les dommages causés par les OGM

Pureté des semences

Contamination des semences : risque important pour l'agriculture conventionnelle et biologique puisqu'elle est amplifiée pendant la croissance

Les seuils de contamination proposés (entre 0,3 et 0,7 %) ne garantissent pas la pureté des semences

Pour un seuil de contamination à 0,1 % (seuil « aussi faible que possible en pratique »)

Recommandations

EURO COOP demande :

Législation européenne sur la co-existence

Pureté des semences

Compétence des États membres pour déclarer des zones « sans OGM »

Responsabilité des pollueurs en cas de contamination

Pression des consommateurs : pour un moratoire commercial

2**LA CAMPAGNE EUROPÉENNE CONTRE LES OGM**

par G. Ritsema, Les Amis de la Terre Europe, Belgique

Les organismes génétiquement modifiés (OGM) sont déjà dans notre alimentation et les cultures génétiquement modifiées poussent dans les champs partout en Europe – pourtant nous ne savons pas si elles sont sûres. Les compagnies qui tirent profit des cultures génétiquement modifiées, et même certains gouvernements, déclarent qu'ils ne mettent en danger ni notre santé ni l'environnement. Pourtant, nombreux sont ceux, y compris des scientifiques indépendants, qui ne pensent pas que cela est vrai.

En Europe, 70 % des consommateurs ont rejeté les produits alimentaires génétiquement modifiés. C'est pourquoi de nombreux fabricants et détaillants de produits alimentaires ont promis de se fournir en produits sans OGM. Toutefois, à cause de la contamination génétique, il devient de plus en plus difficile et même impossible aux agriculteurs traditionnels et biologiques de produire sans manipulation génétique. L'avenir de l'agriculture durable est menacé. Une législation ferme (dite de « coexistence ») limitant la culture des OGM et préservant l'agriculture traditionnelle et organique de la pollution génétique doit être mise en place de toute urgence, mais cela est loin d'être réalisé. De même, un système juridique est nécessaire pour rendre les fabricants et les producteurs d'OGM responsables des dégâts que les OGM pourraient causer à l'environnement et à la santé.

La campagne OGM de la section européenne des Amis de la Terre travaille à préserver une agriculture sans OGM et à garantir le droit des citoyens européens de choisir de consommer une nourriture sans OGM. Afin d'y parvenir, les groupes nationaux des Amis de la Terre à travers l'Europe travaillent ensemble à :

- faire activement pression auprès de l'Union européenne et aux niveaux nationaux pour renforcer la législation sur les OGM ;
- promouvoir la création de zones sans OGM ;
- susciter plus de prise de conscience et de participation du public dans les prises de décision concernant les OGM, et contribuer à garantir que les consommateurs peuvent exercer leur droit de choisir en matière de cultures OGM et d'alimentation ;
- rechercher des informations et proposer des solutions politiques.

En 2004, les objectifs principaux de la campagne OGM de la section européenne des Amis de la Terre seront en particulier :

- combattre les tentatives de la part des États-Unis d'introduire des OGM en Europe par le biais de l'OMC ;
- aider les groupes locaux et les autorités locales et régionales à travers l'Europe à créer des zones sans OGM ;
- stopper le projet de l'Union européenne d'autoriser la pollution génétique des semences ;
- stopper les procédures d'autorisation de commercialisation de nouveaux OGM en Europe.

Contact : www.foeeurope.org

3

LA SCIENCE REMISE EN QUESTION SUR LA MANIPULATION GÉNÉTIQUE

par C. Lim Li, Third World Network/Institute
of Science in Society, Royaume-Uni

Alors que les travaux de recherche pour produire des denrées commerciales génétiquement modifiées sont nombreux, il existe très peu de véritables travaux de recherche concernant la biosécurité (ou les risques liés aux biotechnologies). De nombreuses incertitudes et questions sans réponses persistent en matière de manipulation génétique : quelles sont les implications de l'insertion au hasard d'un transgène dans un génome ? Quand le transfert horizontal et la recombinaison d'un gène se produisent-ils ? Quelles sont les conséquences du flux de transgène sur la biodiversité et la sécurité alimentaire ?

La recherche menée par les compagnies dans le but de promouvoir les technologies de manipulation génétique n'inspire pas vraiment confiance au public. Et à juste titre, car une étude critique indépendante de cette recherche démontre combien la majeure partie de ces travaux de recherche est médiocre. De plus, nous assistons à une avalanche de calomnies visant les chercheurs qui tentent de poser certaines questions et dont les résultats des travaux de recherche menacent l'industrie.

L'une des raisons pour lesquelles il n'y a pas de consensus chez les chercheurs concernant la sécurité des OGM vient du fait qu'il n'existe pas de base de données à partir de laquelle ils pourraient fonder une décision. Lorsqu'on se penche sur la littérature scientifique concernant les effets de la manipulation génétique sur la santé par exemple, on observe non seulement que les travaux de recherche sont médiocres mais aussi qu'ils sont très peu nombreux (une dizaine d'articles passés en comité de lecture seulement). Pourtant le peu de travaux de recherche effectués montrent qu'il y a de bonnes raisons de s'inquiéter. Il y a donc un besoin urgent de travaux scientifiques indépendants dans le débat sur la manipulation génétique – travaux devant être menés avec un maximum de liberté pour les chercheurs, pour le bien de la société, sans restrictions dans la communication des résultats servant le bien public.

Lorsque le gouvernement du Royaume Uni a annoncé pour la première fois un débat public sur la manipulation génétique, y compris une évaluation des travaux scientifiques de manipulation génétique, certains scientifiques ont douté que ce débat puisse soulever toutes les questions et entendre toutes les opinions, y compris les critiques. Beaucoup regrettent l'absence de discussions et de débat ouvert sur la manipulation génétique, ce qui a conduit à la formation d'un Comité scientifique indépendant sur cette question.

Le Comité scientifique indépendant (ISP) sur la manipulation génétique

L'ISP a été lancé lors d'une conférence à Londres le 10 mai 2003, à laquelle assistait l'ex-ministre britannique de l'environnement, Michael Meacher. Il est composé de 24 chercheurs issus de sept pays, couvrant les spécialités de l'agroécologie, de l'agronomie, des biomathématiques, de la botanique, de la médecine chimique, de l'écologie, de l'histopathologie, de l'écologie microbienne, de

la génétique moléculaire, de la biochimie nutritionnelle, de la physiologie, de la toxicologie et de la virologie. ISIS, organisation d'où est partie l'initiative, en coordonne actuellement les activités.

Que veut dire « indépendant » ? Dans ses déclarations, l'ISP explique en détails son engagement dans la promotion de la science pour le bien public, indépendante d'intérêts commerciaux ou autres intérêts particuliers, ou d'un contrôle gouvernemental. « Indépendant » dans ce sens signifie avoir la liberté de dire la vérité telle qu'elle apparaît – les chercheurs devant avoir la possibilité d'exprimer leur désaccord franchement et ouvertement, ce qui pour l'instant est le plus souvent impossible dans le débat sur la manipulation génétique. L'ISP pense que la science devrait être responsable devant la société civile ; qu'elle devrait être accessible à tous, indépendamment du genre, de l'âge, de la race, de la religion ou de la classe sociale ; et que tous les secteurs de la société civile devraient participer à la prise de décision sur toutes les questions relatives à la science, de la recherche scientifique aux politiques concernant la science et les technologies. Une information scientifique précise devrait être rapidement mise à la disposition du public sous des formes impartiales et non-censurées.

L'ISP s'engage aussi à défendre les critères les plus élevés d'intégrité et d'impartialité dans la science, souscrivant aux principes d'honnêteté, d'ouverture et de pluralisme dans la pratique de la science. Il devrait y avoir un comité de lecture ouvert pour la publication des travaux, et ceux dont les travaux de recherche remettent en question le paradigme traditionnel ou l'opinion majoritaire devraient être respectés et protégés. Les désaccords scientifiques doivent être débattus ouvertement et démocratiquement. L'ISP s'engage aussi à observer les critères les plus élevés dans la recherche scientifique, et à garantir que les financements de la recherche ne sont pas détournés ou faussés par des impératifs commerciaux ou politiques.

Et enfin, et ce n'est pas le moindre, la déclaration de l'ISP engage les pouvoirs publics à développer les domaines scientifiques qui peuvent contribuer à rendre le monde durable, équitable, pacifique et facteur d'amélioration de la vie de tous ses habitants. Ils soutiennent que la science devrait contribuer au bien-être physique, social et spirituel de tous dans toutes les sociétés. L'ISP s'engage dans une perspective écologique qui tient réellement compte de la complexité, de la diversité et de l'interdépendance de tous les éléments de la nature. Ils souscrivent au principe de précaution : s'il y a le moindre risque de dommage important ou irréversible, l'absence de consensus scientifique ne doit pas être utilisé pour différer les actions préventives. Ils rejettent les pratiques scientifiques servant à des fins militaires, à promouvoir l'impérialisme commercial ou portant atteinte à la justice sociale.

L'ISP a rassemblé un ensemble d'informations et de témoignages sur les problèmes et les risques connus des cultures génétiquement modifiées ainsi que sur les multiples avantages des pratiques agricoles durables. Leur rapport, « Plaidoyer pour un monde durable sans manipulation génétique » (*The Case for a GM-Free Sustainable World*), est disponible sur le site www.indsp.org. En se basant sur ce rapport, l'ISP appelle à l'interdiction de dissémination des OGM dans l'environnement.

Le rapport fournit toutes les raisons de se passer de la manipulation génétique, montrant que les cultures génétiquement modifiées ont été loin de fournir les bénéfices promis d'accroître les rendements de manière significative et conséquente ou de réduire l'utilisation des pesticides et herbicides ; qu'ils aggravent les problèmes des exploitations dans la gestion de l'instabilité génétique et les menaces causées par les mauvaises herbes et les insectes résistants ; et cette

contamination transgénique extensive est inévitable. Et ce qui est plus important, il n'a pas été prouvé que les cultures génétiquement modifiées soient sûres ; les quelques études crédibles sur la sécurité de l'alimentation génétiquement modifiée donnent des raisons de s'inquiéter, y compris sur les effets de facteur de croissance découverts dans les intestins de jeunes rats comme l'ont démontré Ewen et Pusztai ; les produits pharmaceutiques et les protéines de Bt dans les cultures alimentaires constituent des risques importants ; et les nombreux herbicides utilisés conjointement avec les cultures génétiquement modifiées tolérantes à l'herbicide sont hautement toxiques. De plus, la manipulation génétique augmente les cibles et la probabilité de transfert génétique horizontal et de recombinaison ; et le promoteur CaMV 35S utilisé dans la plupart des cultures génétiquement modifiées commerciales possède un pouvoir élevé de recombinaison pouvant faciliter cela.

Ce rapport signale aussi un aspect souvent omis dans le débat : de nombreux exemples existent déjà dans le monde, particulièrement dans les pays en développement, de pratiques agricoles durables apportant d'énormes avantages. Ceux-ci incluent une productivité et des rendements plus forts ; une structure et une fertilité du sol meilleures ; moins d'intrants chimiques polluants ; une réduction de l'emploi des pesticides ; et une production durable au niveaux environnemental et économique. Ce qui est crucial pour les agriculteurs dans les pays en développement, c'est que cette agriculture durable, cette agroécologie et les pratiques de culture organique favorisent et conservent la biodiversité agricole essentielle pour la sécurité alimentaire. L'agriculture durable améliore aussi le changement climatique en réduisant l'usage direct ou indirect de l'énergie et procure une qualité d'alimentation meilleure pour la santé.

L'une de nos principales activités est de diffuser le rapport de l'ISP dans le monde à l'occasion de divers forums. Des exemplaires ont été publiés par TWN et ISIS, et une version américaine va sortir et être diffusée bientôt, tandis que des traductions indonésienne, espagnole et française sont en cours. Les membres de l'ISP donnent aussi régulièrement des conférences et animent des débats dans le monde en particulier à l'occasion d'événements importants, que ce soit lors d'actions initiées par la société civile ou de négociations intergouvernementales.

Les points stratégiques que la société civile peut revendiquer

La levée du moratoire en Europe est imminente car ses réglementations en matière de biosécurité sont maintenant en place. Mais très honnêtement, la plupart des questions scientifiques qui n'ont pas trouvé de réponse il y a cinq ans n'en ont toujours pas. Ce n'est pas que ceux qui s'opposent aux modifications génétiques soient contre la science, car nous demandons au contraire plus de recherche scientifique. Si nous demandons que plus de véritable recherche scientifique soit entreprise, et que des réponses aux questions soient apportées, il est justifié que nous insistions pour que le moratoire sur les OGM soit conservé. En attendant, nous devons prendre très sérieusement en compte les preuves scientifiques des risques que nous avons jusqu'à présent.

En réclamant davantage de recherche scientifique de bonne qualité, nous devons aussi exiger qu'elle soit menée de manière indépendante, et que cette indépendance soit garantie vis-à-vis des financements. Nous devons exiger en outre que la société civile soit consultée sur le genre de recherche qui sera faite. Nous devons identifier les domaines auxquels l'argent des impôts doit être consacré, plutôt que de subventionner la recherche privée. Si la recherche sur la biosécurité est financée par les fonds publics, il y a plus de chances qu'elle soit indépendante car l'argent provient

des citoyens pour le bien public. Nous devons aussi exiger que les chercheurs soient responsables devant un public plus large et devant la société civile.

Il y a en particulier des domaines de la recherche qui sont peu financés et qui demandent qu'on y fasse attention. Il s'agit des alternatives durables à l'agriculture génétiquement modifiée, qui impliqueraient une recherche basée sur et bénéficiant des connaissances des communautés et des peuples autochtones, comme du savoir contemporain sur les technologies appropriées. Le peu de recherche qui a été effectué sur les systèmes agroécologiques indigènes existants montre déjà la complexité et la productivité diversifiée de ces systèmes. Pourtant, la majeure partie des financements est dirigée vers des choix technologiques réductionnistes comme les technologies de manipulation génétique.

Nous avons aussi besoin de développer d'autres savoirs et une science différente dans notre tradition occidentale. Il y a d'autres types de sciences occidentales qui ne sont pas encouragés (par exemple l'écologie génétique, la fluidité du génome) et qui pourraient beaucoup apporter à la biosécurité. C'est aussi le genre de recherche en matière de biosécurité qu'il est nécessaire d'introduire dans les efforts de développement des capacités en matière de biosécurité qui sont actuellement en cours dans de nombreux pays en développement.

Le besoin d'une recherche indépendante de bonne qualité, et de son financement ad hoc, transcende les frontières Nord-Sud. C'est une demande collective de la société civile, au Nord comme au Sud. Dans les pays en développement où les capacités de recherche sont plus limitées et vont dans plusieurs directions à la fois pour répondre aux besoins du développement il y a une forte poussée pour prendre le train de la manipulation génétique en marche, par peur de rester à la traîne. Pourtant, tout mauvais calcul ou choix inapproprié pourrait avoir des conséquences bien plus dévastatrices, économiquement, socialement et écologiquement.

Cela signifie que des politiques scientifiques plus larges doivent aussi être examinées au niveau national. Même si nous gagnons cette bataille contre cette technologie en particulier, il y aura d'autres combats à mener sur d'autres technologies. Les pays en développement demandent souvent un transfert technologique, mais quelle sorte de technologie est transférée ? Afin que ce soit une technologie de bonne qualité, durable et qui ne cause pas de dommages aux populations ou à l'environnement, et qui ait un impact positif sur le développement d'un pays, nous devons exiger une évaluation technologique, qui inclut à la fois une recherche scientifique bien faite et une évaluation sur l'environnement, la santé, et les aspects sociaux et économiques.

Bien qu'il n'y ait pas encore de réponse définitive établissant que la manipulation génétique n'est pas sûre, des preuves se sont accumulées. C'est pour cela que nous avons le principe de précaution pour nous guider, et l'histoire montre qu'il se passe beaucoup de temps entre le moment où le premier signe de préoccupation scientifique apparaît et celui où une véritable réglementation stricte y répond. En manipulant des organismes vivants et des parties d'organismes qui peuvent se recombiner, muter et se reproduire, nous ne pouvons laisser l'histoire des technologies chimique et nucléaire se répéter. A la fin de la journée, nous devons choisir quelle sorte d'agriculture, de science et de technologie nous voulons, car nous ne pouvons pas nous payer le luxe de la coexistence. Ce que nous choisissons, c'est un monde sans manipulation génétique.

Contacts : ching@i-sis.org.uk, twinkl@po.jaring.my

4

COMMUNES SANS OGM EN FLANDRE

par N. Thaon, Velt, Belgique

Une campagne visant à préserver une agriculture biologique et une agriculture sans OGM**Lancement de la campagne**

C'est en juin 2002 que Velt lança sa campagne « Communes sans OGM ». Les 308 autorités locales flamandes – villes et villages – reçurent une lettre de la part de Velt leur demandant de déclarer leur territoire exempt de tout champ OGM (champs d'essai). Cette déclaration devait être approuvée par les conseils communaux. Cette lettre fut également transmise à nos 100 groupes locaux, qui sont représentés dans les conseils consultatifs locaux sur l'environnement ainsi qu'aux présidents desdits conseils, à qui nous demandions d'exercer une pression au niveau local. Après avoir sondé l'opinion des différents partis politiques, nous savions pouvoir compter sur la collaboration des verts et, à certains endroits, du parti socialiste pour porter une résolution devant le conseil communal.

But de la campagne

Le but de la campagne était de stimuler le débat public, d'entamer les discussions et, finalement, de garantir une agriculture sans OGM et de protéger l'agriculture biologique de toute contamination. De plus, il est important que les autorités locales déclarent leur territoire sans OGM aussi longtemps qu'il n'existe aucune garantie de choix pour les consommateurs et aucune garantie en matière de risques socio-économiques et environnementaux.

Velt étant une organisation qui défend les droits des consommateurs optant pour un mode de vie durable, l'alimentation biologique occupe une part importante de sa mission.

En mai 2002, l'étude européenne sur la coexistence a démontré que la coexistence sonnerait le glas de l'agriculture biologique et de l'agriculture sans OGM. C'est précisément cette étude qui nous a poussés à lancer la campagne sans OGM, à l'exemple de Nature et Progrès, notre organisation-sœur en Wallonie.

Quelle est l'instance habilitée à décider ?

Le problème de savoir « de qui dépendent les champs OGM » était d'une importance cruciale. Les communautés locales ne sont pas autorisées à opposer leur veto à la création de champs d'essais aux OGM sur leur territoire.

L'Etat fédéral belge est divisé en deux gouvernements régionaux : la Flandre et la Wallonie. Le gouvernement fédéral est compétent pour les OGM, les gouvernements régionaux pour l'agriculture. Les champs OGM ne sont donc pas une compétence locale, mais fédérale (c'est au gouvernement belge à décider, et non aux gouvernements régionaux flamand et wallon !). Heureusement, à l'époque, nous avions encore deux ministres verts, dont l'un était responsable des OGM au gouvernement fédéral et dont l'autre est toujours en charge de l'agriculture en Flandre.

Le gouvernement fédéral nous a assuré qu'il tiendrait compte de l'opinion des communautés locales désireuses d'être exemptes d'OGM.

Le mois dernier, le ministre de l'agriculture flamand a déclaré qu'il souhaitait une Flandre sans OGM. Malheureusement, il est le seul à penser de la sorte au gouvernement flamand.

La loi communale ne compte qu'un seul article ordonnant aux pouvoirs locaux de préserver la santé des habitants et de prendre des mesures afin de prévenir les désastres et fléaux écologiques.

Notre campagne avait donc un caractère fortement symbolique et arguait que, pour aboutir à un débat ouvert, les autorités locales devaient prendre position dans ce dossier.

Velt désire un véritable débat public

L'un des objectifs majeurs de cette campagne était de stimuler le débat sur les OGM en Flandre. C'est en Flandre que les premiers OGM agricoles furent créés, entre autres, par le Professeur Van Montagu. Grâce à notre campagne, un débat public (avec arguments critiques à la clé) fut organisé, pour la toute première fois, dans plusieurs villes et villages. La campagne contribua donc à augmenter l'apport du mouvement écologique dans cette politique. De plus, nous avons établi une bonne collaboration entre les groupes environnementaux et les ONG Nord-Sud. L'étape suivante consistera à convaincre les fédérations agricoles à coopérer.

Les résultats

Après un an et demi, 12 % des communes flamandes ont déclaré ne pas tolérer de champs OGM.

Dans 20,5 % des cas, il y eut un débat public sur la question. 10 % affirmèrent ne pas vouloir boycotter les champs OGM. Ce qui est surprenant, c'est que ces 10 % qui refusent de soutenir la campagne anti-OGM n'organisèrent pas le moindre débat. La question ne les intéressait tout bonnement pas.

Comment continuer ?

Il est difficile de convaincre plus de communes à collaborer tant que ce domaine ne ressort pas de leur compétence. Je suis persuadée que si les communes devenaient compétentes en la matière, notre nombre de signatures augmenterait. J'espère donc que la contribution des 10 régions européennes ayant exprimé leur volonté d'être exemptes d'OGM ouvrira la voie à la possibilité de zones sans OGM.

En septembre dernier, nous avons également débuté une plate-forme sans OGM. Dix groupes environnementaux et des mouvements Nord-Sud en ont signé le texte, développant une longue série d'arguments (arguments environnementaux et socio-économiques, responsabilité, aide alimentaire sans OGM, brevets...). Nous essayons aussi d'être présents dans la presse flamande (ce qui n'est pas évident dans un débat comme celui-ci).

L'étape suivante consiste donc à convaincre les organisations de fermiers de se joindre à notre plate-forme. Nous avons eu quelques conversations avec les plus grands syndicats de fermiers, mais ceux-ci refusent de prendre position vu la pression exercée sur eux par l'industrie de la génétique.

La campagne anti-OGM en Wallonie, la plate-forme OGM, les actions de Greenpeace vont renforcer la pression exercée sur les politiciens. Cette pression est indispensable, car nous voulons obtenir une version belge de la Directive européenne 2001/18/CE, qui prévoit le développement durable et la participation des citoyens. Ceci est d'autant plus urgent que le nouveau gouvernement fédéral (mis en place en juin 2003) souhaite n'introduire qu'une version minimale de la Directive européenne dans le droit belge.

Notre première priorité pour les mois à venir est donc d'influer sur la traduction en droit belge de la Directive européenne.

Velt

Voici 30 ans, un groupe de jardiniers (biologiques) décida d'organiser tous les petits groupes de jardiniers biologiques en une vaste structure flamande. En désaccord avec les méthodes de l'agriculture classique, ils considéraient la nourriture écologique et les autres produits destinés aux consommateurs comme tout aussi importants.

Velt est l'abréviation de Fédération de vie et de production écologiques. Velt souhaite offrir des alternatives durables et pratiques aux consommateurs. L'organisation est également désireuse de créer des alternatives et d'influencer la politique belge et flamande. Les mots-clés de sa philosophie sont un mode de vie et de production naturel et durable, sans l'utilisation de pesticides et d'engrais artificiels. De nos jours, notre organisation compte 13.000 membres. Nous tenons de plus en plus à nous concentrer sur les produits destinés aux consommateurs et à défendre les consommateurs qui optent pour des produits durables. Parmi nos canaux de communication les plus importants, notons nos 100 groupes locaux qui organisent des activités et des événements informatifs, le site Internet et notre magazine *Saisons (Seizoenen)*.

Magazine : Seizoenen, 6 fois par an

Publications : Gros ouvrages standard sur l'alimentation biologique, le jardinage biologique ; différentes brochures

Campagnes : « Communes sans OGM », « 10/10 pour l'agriculture biologique », sessions locales d'information sur la réduction des pesticides, les boîtes bio pour les écoles...

Contact : info@velt.be

5

DE LA DÉMOCRATIE DANS LES OGM par J. Testart, Fondation Sciences Citoyennes, France

Le « débat » public sur les OGM s'épuise dans les chroniques médiatiques, et prend de moins en moins la forme nécessaire du débat contradictoire puisque les partisans des OGM refusent désormais la confrontation. Pourtant, c'est de leur propagande que se nourrissent surtout ceux qui ont pour fonction de prendre les décisions.

Dans ces conditions, il faut absolument obtenir et révéler l'avis des populations puisque c'est en leur nom que les OGM prétendent s'imposer, et c'est leurs vies et celles de leurs descendants qu'ils risquent de perturber. La stratégie la plus simple serait celle d'un référendum européen lequel, selon toutes les enquêtes d'opinion, montrerait un refus massif des plantes transgéniques. Pourtant, le principe du référendum convient mal aux sujets complexes de la technoscience car il est impossible que la question posée y bénéficie d'un éclairage suffisant. De plus, on proposerait ici une procédure dont on peut craindre le résultat ailleurs (par exemple sur la peine capitale...) et il est souhaitable de s'en tenir à des principes plutôt que céder à des manoeuvres. La procédure la plus démocratique à ce jour est la conférence de citoyens car elle combine une formation préalable (où les citoyens étudient) avec une intervention active (où les citoyens interrogent) et un positionnement collectif (où les citoyens avisent). Bien sûr, il faut veiller à la représentativité de ces citoyens (initialement neutres), à l'objectivité du comité de pilotage (démontrée par le consensus sur un programme de formation malgré les opinions contradictoires), et à l'absence de pressions extérieures (citoyens anonymes jusqu'à la rédaction de l'avis). Alors, on peut supposer que l'opinion finale de 15 à 20 personnes figure celle qui proviendrait de l'ensemble de la population si on pouvait l'inclure dans un tel protocole de formation, ce qui est évidemment impossible.

Puisque les OGM ne seront pas arrêtés par les frontières, et que la politique agricole concerne l'Europe entière, c'est dans tous les pays européens qu'il faut interroger les populations. Pour cela on pourrait organiser des conférences de citoyens dans chaque pays, si possible simultanément grâce à un comité européen qui coordonnerait les comités nationaux de pilotage. Les institutions européennes, et en premier chef le Parlement, seraient garantes de la procédure, laquelle pourrait impliquer dans chaque pays les parlements nationaux. Exigence fondamentale et à revendiquer d'emblée : des débats parlementaires devraient suivre les avis citoyens, afin d'en discuter les propositions pour les accepter ou les refuser, en pleine connaissance de cause, et en toute transparence.

Un objectif du FSE peut donc être de demander au Parlement européen d'organiser au plus vite cette consultation citoyenne, et de ne pas en négliger les résultats, quels qu'ils soient. Ceci, bien sûr, en attendant que l'ONU prenne en charge la démocratisation de la technoscience mondialisée...

6

POUR UN GRAND DÉBAT PUBLIC

par F. Prat, Collectif français pour une Consultation des Citoyens sur les OGM, France

Le collectif ccc-OGM est le Collectif français pour une conférence de citoyens, créé fin 2002, pour demander un débat public au gouvernement français AVANT toute prise de décision politique concernant les OGM, et notamment la levée du moratoire sur les nouvelles autorisations. Il regroupe les organisations suivantes : Attac, BEDE, Confédération Paysanne, Coordination Nationale de Défense des Semences Fermières, Ferme de la Bergerie, Fondation Sciences Citoyennes, France Nature Environnement, FRAPNA Ardèche, Geysier, Giet, Greenpeace, Inf'OGM, Mouvement de Résistance pour les Générations Futures, Nature et Progrès, Solagral.

Toutes ces organisations ont contribué à la rédaction d'un dossier à charges sur les OGM, qui paraîtra début 2004. Ce dossier appréhende la problématique des OGM sous ses multiples dimensions – scientifiques, juridiques, économiques et éthiques. Pour chaque thème, l'approche analytique est privilégiée : le dossier à charges est articulé, références scientifiques à l'appui, autour d'un état des lieux du débat, d'une analyse des enjeux et de propositions.

Dans l'attente de la publication de l'intégrale de ce dossier, le collectif a souhaité en publier une synthèse, notamment pour qu'elle constitue un apport au débat lors du Forum Social Européen de Saint Denis de novembre 2003 (version anglaise également disponible). Cette synthèse fournit au lecteur les données de base non seulement pour comprendre la polémique suscitée par les OGM, mais surtout pour en envisager les alternatives. Toutes ces données seront développées dans le dossier à paraître.

Le Collectif français pour une Conférence de Citoyens sur les OGM demande instamment au gouvernement français, AVANT toute décision politique¹, d'initier un débat public, dont les modalités (notamment le calendrier et les moyens nécessaires) sont à définir entre les partenaires des secteurs économiques, politiques et de la société civile. Une des procédures les plus démocratiques à ce jour est la **conférence de citoyens** car elle combine une formation préalable (où les citoyens étudient) avec une intervention active (où les citoyens interrogent) et un positionnement collectif (où les citoyens avisent). En toute logique, un **débat parlementaire** doit se mettre en place ensuite, afin de discuter les avis et propositions des citoyens, soit pour les accepter, soit pour les refuser, mais en pleine connaissance de cause, et en toute transparence. Nous éviterons ainsi que ces conclusions, à l'instar de celles du débat en public organisé par les quatre Sages en février 2002², restent lettre morte. La Commission Nationale du Débat Public pourrait être un des éléments organisateurs de ce débat.

Par ailleurs, le collectif s'engage à mobiliser ses autres partenaires européens, notamment lors du Forum Social Européen de novembre 2003, pour organiser ce débat dans tous les pays européens et à l'échelle des institutions communautaires. Le Parlement européen doit être un des éléments

¹ et notamment la transposition de la directive 2001/18 et la levée du moratoire en France.

² Babusiaux C., Le Dehaut Y., Sicard D., Testart J., « Plantes transgéniques : l'expérimentation est-elle acceptable ? Rapport du débat des 4 sages », La documentation française, coll. 2003, 77 p.

essentiels de ce processus dont les enjeux dépassent largement le cadre clos des commissions européennes techniques.

L'organisation des débats nationaux en Europe et de la façon de saisir le Parlement européen doit être selon nous l'un des thèmes principaux à débattre pendant le FSE : des résultats de ces discussions dépendra une stratégie européenne collective pour « garder une Europe sans OGM ».

Contact : debatpublic@infoogm.org

7

POUR DES ALIMENTS PRODUITS SANS MANIPULATIONS GÉNÉTIQUES

par G. Vuffray, Stop OGM, Suisse

Initiative populaire fédérale « pour des aliments produits sans manipulations génétiques »

Art. 197, ch. 2 (nouveau)

2. Disposition transitoire ad art. 120 (Génie génétique dans le domaine non humain)

L'agriculture suisse n'utilise pas d'organismes génétiquement modifiés durant les cinq ans qui suivent l'adoption de la présente disposition constitutionnelle. Ne pourront en particulier être importés ni mis en circulation :

- les plantes, les parties de plantes et les semences génétiquement modifiées qui peuvent se reproduire et sont destinées à être utilisées dans l'environnement à des fins agricoles, horticoles ou forestières ;
- les animaux génétiquement modifiés destinés à la production d'aliments et d'autres produits agricoles.

8

LES INITIATIVES POUR UNE EUROPE DE L'EST SANS OGM

par I. Kruszewska, ANPED (Alliance du Nord pour un monde durable), Royaume-Uni

Certaines des initiatives anti-OGM les plus réussies se déroulent dans le sud-est de l'Europe, en Slovaquie, en Croatie, en Serbie et plus récemment en Albanie. La Hongrie tente aussi de se préserver des OGM, tout au moins en ce qui concerne la pureté des semences.

Ailleurs en Europe centrale orientale (CEE), l'influence des « géants » de la biotechnologie a entraîné la culture commerciale de variétés génétiquement modifiées en Roumanie et en Bulgarie. En

République tchèque, en octobre 2003, le ministre de l'Environnement a autorisé la culture commerciale de maïs génétiquement modifié, le maïs Bt³, bien que Greenpeace ait fait appel contre cette autorisation⁴. La Pologne subit, elle aussi, des pressions pour autoriser la commercialisation de ce maïs. L'industrie biotech est clairement en train d'essayer de se servir du processus d'élargissement de l'Union européenne pour introduire les OGM en douce en même temps que l'entrée dans l'Union⁵.

Les plus actifs dans la conduite des initiatives anti-OGM sont les ONG travaillant pour la défense de l'environnement et la promotion de l'agriculture biologique, et dans une moindre mesure, les associations de consommateurs. Cet article passe en revue les initiatives anti-OGM en Hongrie, en Slovaquie, en Croatie, en Serbie et en Albanie.

Hongrie

« Les importateurs de l'Union Européenne ont déjà commencé à se tourner vers la Hongrie comme source d'approvisionnement en maïs, pour éviter les problèmes de contamination génétique liés aux principaux fournisseurs traditionnels nord-américains⁶. »

La Hongrie est le seul pays candidat à l'Union européenne à contrôler systématiquement la pureté de semences vis-à-vis de la contamination par les OGM du maïs et du colza. La Hongrie sélectionne et multiplie les semences de maïs et de colza à la fois pour un usage domestique et pour l'exportation. A peu près 25 % des semences produites en Hongrie sont exportées, principalement dans l'Union européenne.

La contamination par les OGM a été détectée dans plusieurs cas. En 2000, suite au scandale Advanta dans l'Union européenne, l'OMMI (l'Institut national de contrôle de la qualité agricole) a testé 200 échantillons de colza et trouvé une contamination par des OGM. Cela a provoqué l'arrêt de l'expérimentation en champs du colza génétiquement modifié⁷.

La contamination génétique de semences de maïs a été découverte à deux ou trois reprises, à la fois dans des lignées parentes et dans des hybrides de maïs F1. En 2002, l'OMMI a découvert une contamination dans le maïs conventionnel Pioneer, qui était utilisé d'habitude dans les cultures commerciales. La contamination a été découverte seulement après que les semences ont été distribuées. A peu près la moitié du maïs contaminé par les OGM a été récupérée et il a été demandé à Pioneer de le racheter. L'autre moitié avait déjà été vendue et n'a pas pu être retrouvée⁸.

Une source de contamination par OGM a été identifiée en remontant aux lignées de maïs parent importées des Etats-Unis, et utilisées dans la sélection des maïs hybrides.

L'Article 10 de la Loi XXVII de 1998 de la Hongrie sur la technologie génétique autorise la création de réserves génétiques protégées, prenant en compte « les caractéristiques biologiques de floraison des plantes génétiquement modifiées et des espèces végétales affectées, les relations entre l'environnement et le climat, les autres caractéristiques des plantes génétiquement modifiées

³ Monsanto's Bt MON 810 maize.

⁴ Communiqué de presse de Greenpeace : « Ambrozek, le ministre tchèque de l'Environnement, a autorisé les cultures « Frankenstein », mettant ainsi en danger l'agriculture biologique », Prague, 7 octobre 2003.

⁵ Voir le rapport de l'ANPED-FoEE : « Elargissement de l'Union européenne : introduction en douce des OGM à l'occasion de l'entrée dans l'UE ? » <http://www.anped.org/docs/GMOs/Accessionreportongmos.final2222.pdf>

⁶ AgraFood East Europe, janvier 2000.

⁷ Vera Mora, NGO ETK, mars 2003.

⁸ Réunion avec Sandor Oravec, ministre de l'Agriculture, 20 mars 2003.

et des espèces végétales affectées ainsi que la protection de l'environnement et de la nature ».

En 2000, le Ministère de l'Environnement a engagé une étude sur trois ans, sur l'impact sur l'environnement du maïs Bt Yielgard (MON 810) de Monsanto, financée conjointement par les Ministères de l'Education et de l'Environnement⁹. L'étude, terminée en 2003, a examiné les conséquences de la culture du maïs Bt sur les insectes, y compris les papillons, sur les micro-organismes du sol et sur le compost fait à partir de résidus de Bt¹⁰.

L'un des chercheurs impliqué dans cette recherche est le Dr. Bela Darvas, entomologiste et écotoxicologue. Darvas a étudié la circulation du pollen de maïs et ses effets sur les insectes, en particulier sur les papillons, 191 variétés de papillons étant protégées en Hongrie. Les premiers résultats de cette recherche font apparaître que :

- lorsque la quantité de pollen de maïs est supérieure à 500 grains par cm² (au milieu du champ de maïs), la larve du papillon européen *Inachis io* meurt ;
- lorsque la quantité de pollen de maïs est à peu près de 300 grains par cm² (près des bordures du champ de maïs), il y a 20% de mortalité chez les larves de *Inachis io* ;
- le pollen de maïs peut voyager à plus de 30 km et peut rester viable pendant une journée, en l'absence de rayons UV (la nuit) et avec un taux d'humidité élevé (sans dessiccation) ;
- quand le maïs Bt sert au compostage, l'étude montre que les résidus de Bt sont 1000 à 2000 fois plus toxiques que lorsque le Bt est pulvérisé¹¹.

Note : c'est la même variété de maïs Bt qui a récemment reçu l'autorisation d'être cultivé commercialement dans la République Tchèque.

Slovaquie

La Slovaquie fait partie du projet de création d'une biorégion sans OGM, qui comprendra l'ensemble de la Slovaquie, les régions autrichiennes de Carinthie et Styrie ainsi que les provinces italiennes du Friuli-Venezia Giulia et de Venise.

Le 10 juin 2003, les Présidents des Associations des agriculteurs pratiquant une agriculture biologique de Slovaquie, des provinces autrichiennes de Carinthie et de Styrie et des provinces italiennes de Friuli-Venezia Giulia et de Venise ont signé une déclaration pour créer une biorégion consacrée à la culture biologique de denrées alimentaires. Les organisations signataires sont :

- l'Union des Associations des agriculteurs slovaques pratiquant une agriculture biologique (USOFA),
- Bio-Ernte de Carinthie et Styrie (Autriche),
- l'organisation italienne APROBIO de Friuli-Venezia Giulia et,
- AVEPROBI de Venise.

Les Ministres de l'Agriculture de Slovaquie, de Carinthie, et de Friuli-Venezia Giulia ont participé à la cérémonie marquant la signature de la déclaration et ont exprimé leur soutien à ce projet¹².

⁹ Réunion avec le Dr Bela Darvas, écotoxicologue, Budapest, 20 mars 2003.

¹⁰ Réunion avec Tombacz Endre, Öko Ltd, Budapest, 17 mars 2003.

¹¹ Réunion avec le Dr Bela Darvas, écotoxicologue, Budapest, 20 mars 2003.

¹² Coalition des ONG pour une Slovaquie sans OGM, communiqué de presse de Global 2000 et FoE Europe : « Green Groups applaud the initiative for creation of Europe's first GMO-free bioregion for growing

La Slovénie a adopté une loi sur les OGM en juillet 2002, mais elle n'est pas encore entrée en vigueur. Un laboratoire a été chargé des tests sur les OGM depuis 2001 et a été récemment certifié. Malgré le moratoire de la Slovénie sur les autorisations de dissémination d'OGM, les nombreuses années de vide juridique ont procuré des occasions idéales à l'importation (non) intentionnelle et pourtant non illégale d'OGM dans les semences et l'alimentation humaine et animale en Slovénie. Les inspecteurs de la Santé et de l'Agriculture sont actuellement chargés d'un programme de contrôle des semences et de l'alimentation humaine et animale sur le marché slovène afin d'évaluer le degré de contamination par les OGM. Jusqu'à présent, aucun permis n'a été accordé pour la dissémination délibérée d'OGM – ni pour des essais en champs, ni pour une culture commerciale ou une mise sur le marché.

Croatie

Depuis 1999, lorsque le Parlement de Croatie a décidé d'interdire la production d'OGM et de restreindre l'importation de produits alimentaires contenant des OGM, la Croatie s'est présentée comme un pays où l'alimentation est naturelle et comme une destination touristique saine, libre d'OGM.

En juin 2001, quatre ministères ont donné leur accord à une loi interdisant l'importation, l'utilisation et la production d'OGM dans l'agriculture et les produits dérivés, jusqu'à ce qu'un cadre de régulation plus spécifique soit mis en place. Cependant, cette loi et une campagne d'affichage faisant la promotion de la Croatie comme destination touristique libre d'OGM a incité le gouvernement des Etats-Unis à menacer la Croatie d'une action à l'OMC en novembre 2001 si elle allait plus avant dans son interdiction des OGM.

En juillet 2003, une nouvelle Loi sur l'alimentation est finalement entrée en vigueur exigeant une autorisation pour tout produit alimentaire contenant des OGM mis sur le marché. La Loi sur l'Alimentation exigeait aussi un étiquetage sur ces produits mais ne donnait pas de seuil. Les ministères de la Santé et de l'Agriculture ont accepté d'utiliser le seuil de l'Union européenne de 1 % en matière d'étiquetage. La nouvelle Loi de Protection de la Nature qui est entrée en vigueur en Octobre 2003, régleme la dissémination délibérée d'OGM dans l'environnement. La nouvelle loi interdit la propagation d'OGM dans les zones protégées et dans les régions tampons, dans les zones d'agriculture biologique et les zones intéressant l'éco-tourisme.

En septembre 2003, un laboratoire d'analyse de la présence d'OGM dans l'alimentation a ouvert à Zagreb. Jusqu'à présent, aucun permis n'a été accordé pour la propagation délibérée d'OGM – ni pour des essais en champs, ni pour une culture commerciale ou une mise sur le marché. Cependant, en 1997, malgré l'absence de loi sur les OGM, des essais en champs de maïs génétiquement modifié (LibertyLink) ont été entrepris sans aucune autorisation. En 1999, le ministre de l'Agriculture a autorisé Pioneer à entreprendre six essais en champs de maïs (Bt et tolérant au Roundup) à la faculté d'Agriculture de Zagreb et Osijek. En 2000, tous les essais de maïs génétiquement modifié ont été officiellement détruits¹³.

organic food » (« Les groupes des Verts se félicitent de la création de la première biorégion européenne sans OGM pour la culture biologique de plantes alimentaires »), Ljubljana, 10 juin 2003.

¹³ Entretien entre Rodjena Kuhar, Zelena Akcija et le professeur Marijan Jost, généticien et sélectionneur de plantes, Krizevci, 20 janvier 2003.

Serbie

« Il est intéressant de constater combien les défenseurs des plantes génétiquement modifiées sont plus concernés par les droits des multinationales à disséminer leurs semences que par nos possibilités d'accéder aux marchés extérieurs. » – Dr. Milica Hrustic, chef du Département du soja à l'Institut des grandes cultures et des cultures maraichères, Novi Sad, Serbie¹⁴. Malgré les guerres, la Serbie-Montenegro a été le premier pays à instaurer un système régulier de contrôle des OGM dans l'Europe du Sud-Est : une loi sur les OGM présentée en mai 2001 a été soutenue par quatre laboratoires certifiés équipés pour la recherche d'OGM.

En janvier 2001, le gouvernement a voté un décret exigeant que toute importation d'OGM soit soumise à autorisation. Le décret a été déposé pour protéger les cultures de Serbie et l'industrie alimentaire de l'importation incontrôlée de semences génétiquement modifiées, de matériel de multiplication et de produits dérivés d'OGM, jusqu'à ce qu'une loi détaillée soit en place. La politique de la Serbie de préserver son agriculture des OGM, malgré les pénuries en produits alimentaires et en aliments pour le bétail, va à l'encontre de la propagande de l'industrie biotech clamant que les OGM sont nécessaires pour nourrir un monde affamé.

En mai 2001, une loi détaillée sur les OGM est entrée en vigueur pour réglementer les conditions de la dissémination délibérée des OGM et leur mise sur le marché. Dans la demande d'autorisation, afin de faciliter les tests sur les OGM et les produits en contenant pour garantir la conformité avec l'autorisation, l'article 7 de la loi sur les OGM requiert que le demandeur fournisse au laboratoire accrédité pour les tests sur les OGM des références sur les OGM destinés à être entreposés, disséminés délibérément ou placés sur le marché. C'est seulement après que le laboratoire aura délivré un rapport satisfaisant qu'une autorisation limitée dans le temps pourra être accordée (Art. 9). De plus, le demandeur devra couvrir tous les frais des tests d'OGM, même si ceux-ci ont été ordonnés par l'inspecteur fédéral (Art. 23). Une réglementation d'application publiée en février 2003 a établi l'étiquetage des OGM à un seuil de 0,9 %.

La Serbie-Montenegro a eu une politique visant à préserver son agriculture des OGM, a interdit l'importation des grains entiers (pour empêcher la plantation) et a eu des contrôles relativement stricts des importations – au moins sur la farine de soja. Pour empêcher l'utilisation des semences de soja et de maïs, seules les farines de soja et de maïs peuvent être importées. Comme il n'y a pas de seuil de contamination par les OGM, toute importation nécessite un permis, quel que soit le niveau de contamination.

Cependant, ces mesures permettant à la Serbie de rester potentiellement épargnée par les OGM sont entravées par l'importation clandestine de graines de soja qui viendraient de Roumanie et des essais en champs. De plus, les OGM pénètrent dans le pays par les dons d'aide alimentaire des Etats-Unis au Kosovo.

Le registre d'autorisations accordées pour la dissémination délibérée d'OGM¹⁵ révèle que, déjà en mai 2001 (avant l'application des règlements), deux autorisations ont été délivrées : la première à Monsanto pour commercialiser la farine de soja Roundup Ready (RR) valable pour 10 ans et la seconde pour des essais en champs du maïs RR de Monsanto.

¹⁴ « GM soya, yes or no? » (« Pour ou contre le soja génétiquement modifié ? »), Milica Hrustic, « Dnevnik » novembre 2001.

¹⁵ Journal officiel de la République fédérale de Yougoslavie, No. 2/2003, 10 janvier 2003.

La loi sur les OGM désigne le ministère fédéral de l'Agriculture comme l'autorité compétente en matière d'OGM. Toutefois, dans la restructuration du gouvernement qui a eu lieu avec la création de la nouvelle Union Serbie-Montenegro en mars 2003, le ministère fédéral de l'Agriculture a été supprimé et remplacé par la création d'un nouveau Département des OGM dans le ministère serbe de l'Agriculture. Cependant, la loi sur les OGM n'a jamais été transposée au niveau national, instaurant un vide juridique où personne n'est plus responsable de son application.

Un exemple de ce désordre institutionnel est l'échec des autorités à détruire les cultures illégales d'OGM. En 2003, 1 000 hectares de champs illégaux de soja RR ont été découverts, mais seuls 80 hectares ont été détruits, car les inspecteurs ne disposaient pas de bases légales pour obliger les propriétaires de soja génétiquement modifié à détruire leurs cultures¹⁶.

Les campagnes touchant la commercialisation en Europe du Sud-Est

Dans cette région, trois ONG : Umanotera en Slovénie, Zelena Akcija en Croatie et Green Network de la Vojvodine en Serbie ont mené des campagnes touchant la commercialisation. Au printemps 2003, elles ont écrit aux compagnies de semences, de produits alimentaires et de nourriture pour les animaux, ainsi qu'aux grandes surfaces, les interrogeant sur leurs politiques d'emploi et de commercialisation des OGM dans l'alimentation. Selon les réponses fournies, les compagnies ont été classées en trois catégories :

- celles de la liste verte (les compagnies déclarant ne pas utiliser d'OGM et fournissant des certificats l'attestant) ;
- celles de la liste blanche (les compagnies déclarant ne pas utiliser d'OGM, mais sans en donner la preuve) ;
- celles de la liste noire (les compagnies qui n'ont pas répondu à l'enquête).

Les résultats de cette enquête sont consultables sur les sites de ces ONG¹⁷.

Beaucoup de distributeurs de semences, de fabricants et de détaillants de produits alimentaires et de nourriture pour les animaux – particulièrement en Slovénie et en Croatie où l'opposition du public aux OGM est la plus forte – déclarent ne pas utiliser ou vendre d'OGM. Plusieurs entreprises appuient leurs déclarations en fournissant des certificats de laboratoire ayant effectué des tests, dont les fabricants de produits alimentaires Zito et Kolinska et les chaînes de supermarchés Mercator et Interspar en Slovénie. En Croatie, les fabricants comme Kras, Podravka et Agrokor ainsi que la chaîne de supermarchés Getro ont fourni à l'ONG Green Action des certificats attestant l'absence d'OGM dans leurs produits. Les déclarations de ces entreprises spécifiant qu'elles refusent les OGM sont une réponse aux demandes du marché de l'Union européenne mais aussi aux préoccupations grandissantes de l'opinion publique dans leurs pays concernant la culture et la consommation d'aliments issus des OGM, comme cela apparaît dans les sondages d'opinion.

On observe une évolution commune à ces trois pays où certains acteurs de l'industrie alimentaire vendant des produits contenant du soja et du maïs et leurs dérivés sur le marché de l'Union euro-

¹⁶ GM Plants stronger than the State, (Les plantes génétiquement modifiées plus fortes que l'Etat), Dnevnik, Novi Sad, 6 septembre 2003.

¹⁷ Pour consulter les listes d'Umanotera, voir le site : www.umanotera.org ; pour consulter les listes verte, blanche et noire de Green Action, voir le site : www.zelena-akcija.hr ; pour consulter les listes de Green Network of Vojvodina, voir le site : <http://www.zelenamreza.org.yu/akcije/page.php?a=1&s=liste>

péenne, ont mis en place des mesures de biosécurité pour garantir que leurs produits ne dépassent pas le seuil de 1 % sur l'étiquetage alimentaire, se conformant ainsi à la réglementation européenne. Par exemple, Sojaprotein à Vojvodine en Serbie, qui exporte vers l'Union européenne, a mis en œuvre des mesures de contrôle de qualité pour garantir que ses produits dérivés du soja ne contiennent pas plus de la limite de 1 % imposée par l'Union européenne. Le contrat que la Vojvodine pourrait établir avec la Norvège pour lui fournir du soja non génétiquement modifié représente une importante motivation à détruire les cultures illégales de soja génétiquement modifié.

Dans le cadre d'une campagne commune, intitulée « Adhère à la campagne pour la disparition des OGM des étagères des supermarchés en Europe du Sud-Est », les trois ONG de Serbie, Croatie et Slovénie organisent une conférence pour que l'industrie alimentaire de l'Europe du Sud-Est accorde plus d'attention aux nouveaux règlements de l'Union européenne sur la traçabilité et l'étiquetage des produits alimentaires, pour apporter une information pratique sur la traçabilité fournie par les entreprises autrichiennes garantissant l'absence d'OGM dans leurs produits et pour encourager les entreprises de la SEE à éviter les OGM. La conférence aura lieu à Zagreb, le 18 novembre 2003.

Albanie

En juillet 2003, l'association albanaise pour une agriculture biologique a fait appel au soutien international pour un moratoire de cinq ans sur les OGM qui devait être examiné par le groupe socialiste, majoritaire au parlement albanais. Des lettres de soutien au moratoire ont été envoyées par les ONG aux principaux décideurs politiques. Par la suite, le vote dans le groupe socialiste sur la décision de proposer ou non un moratoire au Parlement a été reporté à cause de démissions au plus haut niveau.

En octobre 2003, trois ONG albaises ont envoyé à la presse un communiqué alertant l'opinion publique sur l'arrivée de 16 000 tonnes de maïs et de soja génétiquement modifiés en provenance des Etats-Unis et destinés à l'alimentation animale. Les chargements qui devaient arriver dans le port de Durres en Albanie à la fin du mois d'octobre, faisaient partie du programme d'aide alimentaire des Etats-Unis, « Des aliments pour le progrès » (« *Food for Progress* »). Dix ONG albaises ont fait appel au gouvernement pour qu'il arrête le déchargement des bateaux, afin que le maïs et le soja puissent être analysés et, dans le cas où la présence d'OGM serait attestée, que la cargaison soit renvoyée à l'expéditeur.

En réponse, le 23 octobre, le programme Nourriture pour le progrès, ainsi que l'organisme américain du Centre international de développement des engrais (IFDC), ont tenu une conférence de presse où ils ont déclaré ne pas savoir si le chargement contenait des OGM, tout en ajoutant que 75 % du soja et 40 % du maïs cultivé aux Etats-Unis est génétiquement modifié.

Conclusions

Les pays de la CEE qui sont les plus favorables aux Etats-Unis, c'est-à-dire la Pologne et la République tchèque, sont aussi ceux où l'industrie biotech a le plus d'influence sur le gouvernement. Les chances d'obtenir une quelconque avancée vers l'interdiction des OGM y sont faibles, et les ONG se battent pour arrêter la commercialisation des produits cultivés génétiquement modifiés.

La Slovénie, la Croatie et la Serbie sont les pays où les « géants » de l'industrie biotech sont les moins présents, peut-être parce que le marché des produits agricoles est relativement restreint. Ces pays sont aussi les moins favorables aux Etats-Unis dans la région.

Le degré réel de non-contamination par les OGM de ces pays est difficile à évaluer. En Slovénie et en Croatie, une proportion croissante de semences de maïs est importée des Etats-Unis. En 2002, 15,7 % des importations de semences de maïs en Slovénie provenaient des Etats-Unis. La preuve de la présence de semences contaminées par du maïs génétiquement modifié est donnée par les résultats des analyses d'aliments qui se sont avérés positifs pour des produits se trouvant sur le marché, y compris des produits d'origine slovène. En 2000, l'Association des consommateurs de Slovénie a prélevé vingt échantillons de produits sur le marché slovène : huit se sont révélés positifs aux analyses, deux d'entre eux contenant plus de 1 % d'OGM. En 2002, en Croatie, presque le tiers de l'ensemble des semences de maïs importées provenait des Etats-Unis.

Ces pays se trouvent aussi géographiquement proches de pays cultivant des OGM à l'échelle commerciale : la Roumanie et la Bulgarie. En 2002, de 50 % à 75 % des variétés de soja cultivées en Roumanie étaient des variétés RR de Monsanto¹⁸. En Serbie, les institutions officielles estiment que la contamination génétique par le soja RR trouvé à Vojvodine dans des tiges proviendrait de semences importées clandestinement de Roumanie. La plus importante entreprise de transformation du soja dans la région, Sojaprotein, à Becej, en Vojvodine, qui exporte des dérivés du soja vers des entreprises de l'Union européenne, se bat contre la contamination génétique depuis 1997. Malgré un programme de contrôle assez rigoureux, en 2002, à peu près 5 % des graines de soja arrivant dans l'usine de Sojaprotein se sont révélés être génétiquement modifiées.

D'après les recherches entreprises en Slovénie, en Croatie et en Serbie, il semble que le marché joue un rôle plus déterminant que le gouvernement dans la lutte pour épargner les produits agricoles de la contamination génétique – au moins pour les produits destinés à être exportés vers l'Union européenne. Dans une moindre mesure, le marché permet aussi d'épargner l'alimentation sur le marché intérieur – au moins en Slovénie et en Croatie. Toutefois, le « naufrage » pour les OGM, qu'ils soient importés ou cultivés illégalement, concerne l'alimentation animale. Les nouvelles réglementation européenne exigeant une traçabilité complète et l'étiquetage des OGM dans les produits alimentaires mettront fin à cette « issue de secours » que représente l'alimentation animale pour les OGM.

9

INFORMATIONS SUR LES OGM EN ALBANIE par M. Shkelzen, Centre pour les études rurales, Albanie

Malgré le large débat qui s'est ouvert dans le monde au sujet des OGM, celui-ci est encore récent dans plusieurs pays des Balkans, particulièrement en Albanie. C'est pourquoi le degré de conscience des habitants sur ce problème reste encore peu élevé, principalement à cause de l'absence ou du peu de crédibilité de l'information disponible. Cela est plus problématique au niveau des décisions politiques où, à côté de l'absence de prise de conscience et d'attention au problème on observe aussi une absence d'engagement, mais aussi une pression de la part des acteurs pro-OGM.

¹⁸ « Romania – The Dumping Ground for Genetically Engineered Crops », ANPED, Bioterra, Ecosens, FoEE, mai 2003, sur le site <http://www.anped.org/docs/GMOs/Report-FINAL.Rom.14May03.PDF>, réunion avec le Dr Bela Darvas, écotoxicologue, Budapest, 20 mars 2003.

Dans ce contexte, le Centre pour les études rurales, en collaboration avec plusieurs autres ONG en Albanie, a lancé depuis l'année dernière une campagne de sensibilisation à la question des OGM. Cette campagne consiste en :

1. l'organisation de réunions d'information, d'ateliers et de débats publics avec la participation de représentants des différentes organisations de la société civile, des chercheurs et des représentants des différentes institutions publiques ;
2. la publication et la diffusion de matériel d'information (tracts, brochures, affiches, supports audio-visuels, etc.).

En plus de l'Albanie, ces activités ont été étendues à la Macédoine et au Kosovo. Ces activités impliquent plusieurs organisations travaillant en réseau, comprenant plusieurs ONG albanaises, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation albanais, l'Université de Tetova-Macedonia, une ONG du Kosovo, la Faculté d'Agriculture de Pristina-Kosovo et une ONG du Montenegro.

En juin 2003, 24 organisations ont signé une lettre qui a été envoyée au Parlement albanais demandant un moratoire de 5 ans sur les OGM qu'ils soient sous forme de semences, d'aide alimentaire ou d'expérimentations. Le réseau a travaillé pour l'établissement d'un groupe de pression pour soutenir le projet à l'intérieur du groupe parlementaire socialiste, majoritaire au parlement albanais. Toutefois, le vote du groupe socialiste sur la question de savoir si oui ou non un moratoire devait être proposé au Parlement a été reporté à cause des démissions au sein du gouvernement socialiste.

Douze ONG ont manifesté en Octobre 2003 à Tirana et Durres contre l'arrivée de 16 000 tonnes de maïs et de soja génétiquement modifiés destinés à l'alimentation animale, en provenance des Etats-Unis dans le cadre du programme « *Food for Progress* » (« Nourriture pour le progrès ») de l'IFDC. Elles demandaient au gouvernement d'arrêter le déchargement, de tester le maïs et le soja et, dans le cas où ils s'avèreraient génétiquement modifiés, de refuser l'aide et de renvoyer la cargaison. Les représentants de l'IFDC déclarèrent ne pas savoir si le chargement contenait des OGM, mais ajoutèrent que 75 % du soja et 45 % du maïs cultivés aux Etats-Unis sont génétiquement modifiés. Cependant, les représentants du gouvernement restèrent silencieux sur ce problème et aucune action concrète ne fut entreprise.

En plus des incertitudes politiques, le gouvernement doit aussi faire face actuellement à des pressions au moment de son intégration, son adhésion à l'OMC, ses relations privilégiées avec les Etats-Unis, etc. Cette situation rend le gouvernement trop faible pour prendre les décisions nécessaires à l'interdiction des OGM en Albanie. D'un autre côté, les opposants à l'introduction des OGM en Albanie sont encore faibles et leur voix n'est pas assez forte pour faire contrepoids aux pressions exercées par les partisans des OGM.

A l'avenir, le travail du réseau se centrera sur :

- les activités de sensibilisation auprès des agriculteurs, des commerçants et des consommateurs pour qu'ils refusent les OGM ;
- les activités de sensibilisation auprès des décideurs et des spécialistes techniques des institutions publiques s'occupant de la gestion des OGM ;
- l'établissement de structures de soutien des positions anti-OGM et de groupes de pression ;
- le renforcement du partenariat et l'amélioration de la coordination des activités entre les différents acteurs ;

– l'harmonisation des positions à l'intérieur des pays européens concernant la question des OGM.

Toutefois, afin de renforcer le travail et améliorer l'efficacité du réseau dans tous les pays impliqués, il est nécessaire :

- que la présence de militants anti-OGM d'autres pays européens soit plus visible en Albanie et dans les autres pays des Balkans, afin d'améliorer la cohérence des positions et réduire les déséquilibres dans les pressions exercées sur les décideurs ;
- que les connaissances techniques et les savoir-faire des militants anti-OGM locaux soient renforcés ;
- que les grosses organisations apportent un soutien supplémentaire aux petites organisations locales.

10

UN EXEMPLE SUD-AMÉRICAIN : L'ARGENTINE par J. E. Rulli, GRR (Groupe de réflexion rural), Argentine

Présentation de l'Argentine comme pays paradigme de la dite Révolution biotechnologique. Ses antécédents et ses causes pendant la dictature militaire des années 70 et le début des années 80, pendant le terrorisme d'Etat qu'a subi la population et l'immense dette externe qui a été imposée au pays durant ces années.

En 1982, la première tâche à laquelle veut s'atteler la jeune démocratie est le paiement de la dette. Mais pour réussir le pays a besoin de devises étrangères et pour cela, il lui faut pouvoir accéder aux marchés qui disposent de dollars, le premier étant celui du Marché Commun Européen.

Mais les politiques européennes de subventions et leurs pratiques de dumping ne permettent pas alors l'exportation de denrées alimentaires de haute qualité mais seulement celle des huiles et des aliments pour nourrir le bétail. C'est pourquoi l'Argentine commence à aller vers un nouveau calvaire, qui l'amène alors vers une « petite république fourragère ».

En 1989, après l'hyper-inflation qui a provoqué la chute du gouvernement du Dr Raúl Alfonsín, le président élu Menem se met d'accord avec l'entreprise céréalière Bunge et Born, sur la désignation du nouveau ministre de l'Economie et sur le futur profil du milieu rural.

Sans débat préalable et dans l'ignorance des citoyens argentins, l'Argentine entre rapidement dans un modèle de production massive de plantes oléagineuses et fourragères. En 1996, les premières semences de soja RR sont habilitées par le Secrétariat de l'Agriculture et la combinaison des nouvelles techniques de semis directs avec les herbicides de Monsanto, constituent un kit technologique qui permet une augmentation importante de la production et un bond des exportations. La privatisation des retraites des travailleurs argentins rend possible la disposition d'importants capitaux dans les AFJP (« Administration des Fonds de Retraites et de Pensions » caisses de retraites privées), qui sont mis au service de la transformation du monde rural, et qui constituent la base financière de nouvelles entreprises surnommées « Pooles » de semences. Ces entreprises, qui

agissent selon des critères d'efficacité d'entreprises et d'utilisation massive d'intrants, louent les champs des petits et moyens agriculteurs pour développer des projets à grande échelle.

Dans les campagnes argentines, une agriculture sans agriculteur naît. Les nouvelles pratiques provoquent des déplacements massifs des populations rurales vers la ville, et en même temps, il se produit le plus grand transfert de terres qu'a connu l'Argentine dans toute son histoire, dans la province de Buenos Aires. Un transfert de l'oligarchie propriétaire et productrice de jeunes taureaux voués à l'exportation s'opère vers une nouvelle sorte d'entreprises productrices de marchandises transgéniques.

En même temps que l'émigration des travailleurs ruraux continue et que des cordons de pauvreté urbaine naissent dans toutes les villes argentines, « l'assistencialisme » planifié apparaît. Il distribue des sachets d'aliments et des emplois poubelles financés par les prêts de la Banque Mondiale, pour essayer de pallier la nouvelle misère de « l'Argentine fourragère ».

Au milieu des années 90, l'Argentine signe la convention de l'UPOV qui la soumet aux grands obtenteurs et l'oblige à s'engager dans le développement de pratiques de certifications des semences pour l'exportation, en ignorant sa propre capacité à produire ses semences. La dépendance au kit technologique s'accroît et on se détourne de l'ancienne sécurité alimentaire du pays, pendant que de nombreuses cultures qui constituaient l'alimentation traditionnelle des argentins sont remplacées par les nouvelles cultures de soja transgénique. On commence à importer des produits alimentaires alors que les exportations augmentent. Notre nouvelle consigne naît : « exportations records, faim record ! ». On découvre dans notre nouvelle invalidité de la « petite République du soja » que le soja est un système global, qui comme cela c'était passé avec le coton et l'esclavage ou avec le cacao et le caoutchouc et les systèmes de travaux esclavagistes ou latifundistes qui l'accompagnaient, révèle qu'on ne peut pas séparer sa culture de ses conséquences. Mais aussi nous découvrons que le soja comme ingrédient de base de la production d'aliments, comme émulsifiant varié, et spécialement comme source d'aliments pour le bétail, pour l'élevage d'animaux parqués, est le fondement d'un modèle perverce planétaire qui amène la perte de qualité de vie et en particulier de la souveraineté alimentaire.

Aujourd'hui, en Argentine, on enregistre près de 16 000 000 d'hectares de cultures OGM et nous exportons 37 000 000 de tonnes de soja. L'année prochaine l'exportation de soja s'élèvera à plus de 40 millions, étant donné qu'elle augmente à raison de 3 ou 4 millions par an, en même temps qu'elle déplace d'autres cultures comme le riz, le lin, le coton, les lentilles, les arbres fruitiers ou qu'elle s'étend sur des zones fragiles dans lesquelles elle entraîne la disparition de forêts natives en mettant même en danger des zones de grande diversité comme celles des forêts des Yungas. La tolérance aux herbicides semble s'être étendue à de nombreuses mauvaises herbes, ce qui a obligé les producteurs à utiliser massivement de nouveaux produits plus toxiques comme le 2.4 D et le paracuat. L'impact sur la vie du sol devient de plus en plus évident face à l'incapacité de la terre à incorporer de la matière organique, face à la perte extraordinaire de nutriments et la prolifération de nouvelles maladies d'origine fongique. On répète sans cesse que l'Argentine est au bord d'une catastrophe à cause de la désertification massive de ses sols.

Comme si ce n'était pas suffisant, les exportateurs de soja mettent en route, depuis la rébellion du 20 décembre 2001, le plan Soja Solidaire, qui consiste à donner un kilo de grain par tonne exportée à des cantines pour les populations défavorisées et donc pour pallier la faim des Argentins. Les conséquences de l'absorption de soja transgénique en particulier chez les enfants et chez les

femmes enceintes, sont faciles à observer chez les populations les plus pauvres : chute du système immunitaire ; développement prématuré chez les enfants, hyperthyroïdie, décalcification accentuée, allergies etc. Nous nous sommes convertis de cette manière en un extraordinaire pays laboratoire. Nous voulons que toute la souffrance qu'a enduré notre peuple et qu'il continue d'endurer ne soit pas vaine. Nous essayons de sortir de l'invisibilité dans laquelle nous ont condamnés les multinationales de biotechnologie et nous voulons montrer au monde que leurs arguments ne sont pas seulement de terribles mensonges, mais qu'en plus l'Argentine est la preuve palpable que les OGM ne résolvent pas la faim dans le monde mais qu'ils la provoquent au contraire. Les OGM ne donnent pas d'autonomie au petit producteur et au paysan mais ils le font disparaître et l'obligent à émigrer dans les villes où il devient chômeur ou vit avec des salaires misérables financés par les organismes internationaux. C'est notre vérité et c'est la contribution que j'apporte aux luttes globales, avec l'absolue conviction qu'un autre monde est possible.



RÉFLEXIONS DIVERSES ISSUES DE L'ATELIER OGM

par E. Meunier, ccc-OGM, France

Ce texte présente les réflexions qui ont été exprimées par le public suite aux interventions des différents invités à l'atelier.

Une première intervention a appuyé sur la nécessité de renforcer la légitimité politique des citoyens. A l'image des votations en Suisse, une initiative pourrait être d'organiser un vote citoyen qui aurait valeur de symbole mais également d'expression citoyenne sur le sujet des OGM, en espérant une forte participation. Cette participation serait bien sûr fonction des moyens de mobilisation mis en œuvre par les acteurs de la société civile et pourrait avoir lieu au niveau européen, en s'appuyant sur le projet de Constitution européenne (dans ce projet, un million de signatures recueillies dans l'Europe des 25, seraient nécessaires pour lancer un projet de loi européen).

Le problème de l'argumentation scientifique sur les OGM est également abordée. Il est considéré comme risqué de centraliser une opposition aux GM sur le seul aspect scientifique. De plus, il semble que le revers de la médaille d'une telle argumentation est la nécessité de conduire des essais en champs. Or, les phénomènes de pollinisation, contamination mécanique, transfert horizontaux... sont déjà connus et ne nécessitent pas d'être démontrés encore une fois.

D'une manière plus pragmatique, la question sur le futur proche de l'opposition aux OGM est posée : quelles actions après la possible levée de moratoire européen. Il semble nécessaire dès aujourd'hui de réfléchir à d'autres voies d'opposition, en fonction de la situation légale des OGM. Ainsi, une campagne de boycottage de produits contenant ou dérivés d'OGM est proposée. Il semble également très prometteur d'axer un important travail sur les régions, depuis que les communes semblent avoir la possibilité de se déclarer zone sans OGM sans se voir déboutées par le tribunal administratif.

Contact : debatpublic@info-ogm.org

ATELIER BREVETS DROIT DES BREVETS : DU BREVET CONCURRENT AU BREVET MONOPOLE

par B. Müller, LAIOS-CNRS, ATTAC, France

Cet atelier s'inscrit dans un cadre préalable au séminaire : « OGM, Brevets, Monopoles sur les semences : Résistances et Propositions d'alternatives en Europe ». Il aura pour but de démontrer comment le système des brevets tend à s'imposer comme système unique de propriété intellectuelle sur des domaines qui jusqu'à maintenant étaient épargnés par ce mode de protection : comme les logiciels informatiques, les semences, la santé. Cet atelier dressera le diagnostic et donnera les axes des revendications qui seront reprises dans le séminaire.

Depuis les accords de Marrakech de 1994 qui fondent l'OMC, la propriété intellectuelle et en particulier le brevet sont devenus des enjeux de pouvoir mondialisés. Les pays industrialisés ont su faire signer lors de l'accord de Marrakech un accord appelé ADPIC (Aspects de Droits de Propriété Intellectuelle liée au Commerce) qui a fait rentrer les rapports de domination entre les pays du Sud et du Nord dans une nouvelle phase d'exploitation. Tous les pays signataires pour entrer à l'OMC, sont désormais obligés d'introduire chez eux des lois sur la propriété intellectuelle conforme à l'accord ADPIC (brevet ou/et *sui generis*). Cela a pour conséquence que les technologies brevetées des pays industrialisés doivent être rémunérées dans les pays du monde entier, des copies génériques deviennent illégales et les pays qui les tolèrent sont sujets aux représailles. Une autre conséquence de l'accord ADPIC est qu'il ouvre au droit du brevet des domaines qui par un souci éthique ou par des considérations pragmatiques en étaient exclus dans beaucoup de pays au monde : le vivant, les idées, les stratégies (commerciales), les formules, les mots et les éléments fondamentaux.

L'accord ADPIC comme plus petit dénominateur commun n'a pas introduit une pratique homogène en matière de brevetage dans les pays industrialisés eux-mêmes. Selon la définition courante en Europe, le brevet est un monopole temporaire d'exploitation, délivré en Europe pour 20 ans, qui donne à son titulaire la faculté d'être le seul à fabriquer et à commercialiser son invention. En offrant à celui qui a choisi d'investir dans la recherche le moyen de rentrer dans ses fonds et d'en tirer profit, le droit des brevets se veut un instrument de promotion du progrès technique. Par droit exclusif, il convient d'entendre : le droit dont peut posséder un inventeur d'interdire à d'autres d'utiliser commercialement l'invention sans son autorisation. L'invention (produit ou procédé) doit répondre aux critères classiques de brevetabilité : nouveauté, activité inventive et application industrielle. Il manque à cette définition un critère fondamental que soulève Bernard Lang. Il définit le brevet comme un privilège. Ce privilège donne un monopole sur l'usage d'une solution technique à un problème. Comme tout privilège, son octroi ne saurait être fondé que sur l'utilité commune.

Les trois critères retenus pour l'attribution d'un brevet tendent aujourd'hui à s'affaiblir. Dans les offices du brevet aux États-Unis et de plus en plus aussi en Europe, on accorde des brevets aux simples découvertes – dans la microbiologie par exemple grâce à des microscopes superpuissants, on découvre des nouveaux micro-éléments qui sont ensuite brevetés. Les gènes

brevetés donnent un droit de contrôle commercial sur tous les organismes dans lesquels ils peuvent se trouver. Plusieurs firmes ont ainsi tenté de déposer des brevets sur des plants et animaux naturellement existants ou sélectionnés par l'homme avec des méthodes classiques : l'arbre neem, le riz Basmati, le haricot jaune du Mexique etc. À travers les nanotechnologies, la reproduction biologique devient de plus en plus importante, effaçant les limites entre l'application industrielle et la reproduction naturelle.

Quels sont les problèmes soulevés par cette extension du droit de brevet ?

Le critère qui devrait être fondamental pour l'octroi du privilège d'un brevet, c'est-à-dire l'utilité publique de la chose brevetée, ne compte pas pour les offices chargés d'accorder des brevets. Les décisions des offices de brevets, tels que l'Office européen des brevets, sont opaques. Ils sont soustraits au contrôle démocratique qui pourrait vérifier si leurs décisions sont d'utilité commune.

Les brevets favorisent les inventeurs, ou plutôt ceux qui les financent au détriment de la diffusion et de l'échange de la connaissance. Ils bloquent donc la créativité et la diversité essentielles dans tous les domaines de la vie, du développement des semences écologiquement adaptées jusqu'au développement des logiciels dont les codes sont transparents.

Dans la pratique actuelle des brevets, les connaissances fondamentales sont appropriées par des firmes et organismes riches et puissants, qui peuvent payer le prix d'un brevet et les coûts que la défense d'un brevet implique devant les cours de justice. Les petits inventeurs, les centres de recherche des pays pauvres ne sont pas protégés par le droit de brevet tel qu'il est pratiqué actuellement.

Le brevet globalisé permet aux multinationales de se tourner contre les États qui tentent de défendre les intérêts de leurs populations en matière de santé, d'alimentation et de connaissance. Pouvoir breveter non seulement des procédés technologiques, mais aussi les produits qui en sont le résultat, signifie d'obtenir non seulement un droit de propriété intellectuelle, mais un droit de propriété tout court. L'inventeur d'un procédé pour isoler un gène devient ainsi de facto pour le temps de la durée du brevet propriétaire de ce même gène.

Dans quelle direction pouvons-nous chercher des alternatives ?

Est-ce que d'autres droits de propriété intellectuelle, comme les droits d'auteurs ou les certificats d'obtention végétale dans leur version la moins contraignante de 1961 font sens ? Est-ce qu'il faut protéger les inventeurs et/ou obtenteurs sans pour autant inhiber la diffusion de la créativité et la connaissance ?

Comment pourrait-on obliger les instances qui contrôlent les droits de propriété intellectuelle à rendre des comptes aux citoyens ?

Quelle limite pouvons-nous formuler pour le non-brevetable ? Quelle est la limite du vivant, par exemple ? Peut-on avancer sur l'idée de l'exception du vivant ?

Quels sont les biens communs (ou collectifs) et comment pouvons-nous les protéger de l'emprise des multinationales ?

Quelle nouvelle construction des institutions internationales, comme l'OMC et Nations-Unies, sont nécessaires pour enrayer les processus d'exploitation enclenchés par la mondialisation du droit de propriété intellectuelle ?



LA NANOTECHNOLOGIE ET LES BREVETS

par J. Thomas, ETC Group, Royaume-Uni

La nanotechnologie représente sans doute la révolution industrielle la plus marquante de l'histoire, rendant possible la manipulation à la fois de la matière vivante et de la matière non-vivante au niveau le plus fondamental – à l'échelle des atomes et des molécules. Quelques-unes des compagnies les plus puissantes du monde sont non seulement en train de transformer la nature à la base mais réclament aussi des monopoles intellectuels sur les molécules et mêmes sur les éléments.

Qu'est-ce que la nanotechnologie ?

Les nanotechnologies sont une gamme de nouvelles techniques, processus et produits qui impliquent la manipulation de la matière à une échelle nanométrique (1 nanomètre = un millionième de mètre, c'est-à-dire à l'échelle des atomes et des molécules). La nanotechnologie implique l'organisation de la matière atome par atome pour former de nouvelles molécules et de nouveaux dispositifs à l'échelle moléculaire aussi bien que l'exploitation des propriétés inhabituelles de la matière à cette dimension extrêmement petite. Les particules de taille nano présentent des caractéristiques quantiques inhabituelles – des changements de couleur, de réactivité, et de capacité de puissance et de conductivité vont signifier que des éléments et des composants habituels vont se comporter très différemment. L'industrie met en application ces nouvelles nanopropriétés pour réaliser de nouveaux matériaux allant des revêtements non-adhésifs, des filtres solaires transparents et des verres auto-nettoyants aux produits pharmaceutiques ciblés, aux capteurs moléculaires, aux explosifs et au stockage de données. La nanobiotechnologie, exploitant les structures vivantes au niveau moléculaire, mélange cette production atome par atome avec de nouvelles formes auto-assemblées pour construire des bactéries, des virus, des tissus, des muscles et des formes de vie artificielles. Les nanobiotechnologistes assemblent des moteurs de la taille d'une molécule, établissant des liens entre les ordinateurs et les neurones aussi bien que construisant de l'ADN artificiel avec des caractéristiques inhabituelles (par exemple des molécules plus grandes, des « lettres » extra-chimiques).

Quels sont les impacts de la nanotechnologie dans la société ?

Selon les estimations les plus traditionnelles, la nanotechnologie représente un bond industriel plus perturbateur que l'informatique, la manipulation génétique ou la découverte de l'électricité. Certains diraient que cela représente une révolution industrielle sans précédent dans l'histoire. La capacité de reconstruire la matière, qu'elle soit vivante ou non-vivante, à partir des atomes et de rendre le comportement de la matière flexible de manière extraordinaire (par exemple la « matière intelligente ») va transformer toute l'industrie et en rendre une grande partie obsolète. La nanotechnologie reçoit déjà plus de 5 milliards de US \$ d'investissements annuels en provenance principalement des États-Unis, du Japon et des gouvernements européens mais aussi de presque toutes les firmes classées par Fortune parmi les 100 plus riches. Les leaders des nanotechnologies vont de IBM, Motorola et Hewlett Packard (travaillant sur les dispositifs et composants informatiques au niveau nanométrique) en passant par BASF, L'Oréal, Du Pont (commercialisant déjà des nano produits cosmétiques et chimiques), à l'Aérospatial et la Défense (par exemple, Sandia, Lockheed Martin) et

aux produits alimentaires et pharmaceutiques (Kraft, Aventis, Procter and Gamble). La Fondation nationale américaine pour la Science prévoit que le marché global des nanotechnologies atteindra 1000 milliards de \$ en 2015. La moitié de l'ensemble des revenus pharmaceutiques sera issue des nanotechnologies en 2010 pendant que presque toute l'industrie des semi-conducteurs en dépendra. Même les applications les plus simples des nanotechnologies - des nanoparticules extraordinairement conductibles, ayant des propriétés électriques ou de puissance qui vont bouleverser les marchés actuels des matières premières (par exemple, les nanotubes de carbone, qui vont bientôt être produits en masse, sont six fois plus résistants que le carbone et une centaine de fois plus légers, tout en étant meilleurs conducteurs d'électricité que le cuivre... ce qui les rend susceptibles de remplacer à la fois le charbon et le cuivre). La promesse d'auto assemblage offerte par les nanobiotechnologies va à l'avenir révolutionner la production, rendant le travail inutile dans de nombreux processus de production.

Qui réclament des nano-brevets ? Qu'est-ce qui est brevetable à l'échelle nanométrique ?

À l'inverse du brevetage du vivant, la plupart des réglementations sont déjà en place pour les brevets à l'échelle nanométrique. Les observateurs du monde industriel signalent autour de 3000 nouveaux nano-brevets par an dont 90 % sont demandés par les Etats-Unis, le reste se répartissant entre l'Europe et le Japon. Les nanobrevets incluent les brevets sur les nouvelles molécules et nanoparticules (par exemple, les nanotubes de carbone, « *buckyballs* » – cristaux plastiques de Buckminsterfullerène C60 (ndlt) – et les nanocristaux), de nouvelles utilisations et procédés impliquant des structures moléculaires comme l'ADN, les virus, les bactéries, les nanotubes, les nanocâbles, etc. Il existe déjà des brevets sur les éléments (Americium et Curium, accordés à Glenn Seaborg) et il est communément accepté qu'on peut obtenir des brevets sur un élément existant : « Il est vrai qu'on ne peut pas breveter un élément sous sa forme naturelle ; cependant, si vous créez une forme purifiée à usage industriel – voir le néon – vous pouvez certainement obtenir un brevet » (Lila Freisee, Directrice des relations du Gouvernement et de la propriété intellectuelle, Organisation de l'industrie biotechnologique, 11 avril 2001).

La course au brevet à l'échelle nanométrique est actuellement comparable à « l'appropriation de la terre dans l'Ouest sauvage », avec des petites startups, des universités et des multinationales semblables à des concessions jalonnées. Une enquête récente menée par Derwent sur les demandes de brevets déposés en 2002 a établi le Top 10 des solliciteurs de brevets : (dans l'ordre), L'Oréal, Henkel, l'Université de Californie, Nanogen, Procter and Gamble, BASF, Harvard College, Aviva, MIT et Infineon Technologies. L'année précédente (2001), le Top 10 comprenait Cognis, Quantum Dot, Aventis, Mendel Biotechnology et le Centre National de la Recherche Scientifique.

L'ampleur des nanobrevets

Etant donné que le brevetage des nanotechnologies est encore récent, c'est le moment où des demandes extrêmement nombreuses vont être accordées. Le fait qu'un grand nombre d'applications peuvent être tirées du brevet d'une seule molécule par plusieurs industries différentes présente un intérêt particulier. Un seul brevet accordé sur les nanotubes de carbone par exemple (une nouvelle forme de carbone) peut trouver des applications dans les produits pharmaceutiques, les composants électroniques, les matériaux, l'aérospatiale – accordant de vastes monopoles sur la matière s'étendant sur plusieurs secteurs de l'économie. Par exemple, une compagnie, Nanosys, s'occupe activement d'acquérir des brevets essentiels en relation avec les nanotubes ; d'autres

cherchent à transformer les brevets tombés dans le domaine public en une autre protection de monopole (juridique et technologique).

Législation criminelle

En fin de compte, les nanotechnologies sont si puissantes et soulèvent tant de questions en profondeur en matière de sécurité (voir les importants investissements de l'armée) qu'il est probable que l'industrie demande aux gouvernements des mesures de protection de la propriété intellectuelle plus fortes que les brevets. Les nanotechnologies exigeront une collusion entre l'industrie et le gouvernement sans précédent (comme en a bénéficié l'industrie nucléaire) et sans renoncer aux brevets nous pouvons nous attendre à voir des transformations visant à criminaliser ceux qui empièteront sur les monopoles intellectuels sur les nano.

Enclosures technologiques : comme pour la biotechnologie et les technologies de l'information, l'industrie des nanotechnologies va chercher des mécanismes pour protéger la propriété intellectuelle qui seront établis au sein même de la technologie. Nous avons déjà observé cela en biotechnologie avec les stratégies « Terminator » (GURTS : Technologies de restriction de l'utilisation des gènes) ainsi que dans l'organisation des droits sur le digital (DURTS, Technologies de restriction de l'utilisation du digital) avec l'introduction des CD s'auto-détruisant, etc. Avec les nanotechnologies, nous pouvons nous attendre à voir le développement d'une matière intelligente qui ne fonctionnera qu'en présence d'une clé de marque déposée. On pourrait avoir par exemple des boissons Kraft à nanoparticules qui sont conçues pour ne délivrer un saveur qu'en présence de certains signaux micro-ondes.

Contact : jim@etcgroup.org, <http://www.etcgroup.org>

2

BREVETS, PROTECTION DE L'INNOVATION ET CONTRÔLE DES SEMENCES

par H. Groome, Union des agriculteurs basques (EHNE), membre de la Coordination paysanne européenne (CPE), Vía Campesina, Espagne

« Les semences : un héritage des peuples au service de l'humanité »

Vía Campesina s'oppose à la privatisation de toute forme de vie (brevets, systèmes *sui generis*, ou registres de variétés commerciales...). Les raisons du rejet de Vía Campesina des brevets ou de la « protection » des innovations intellectuelles sont liées à des droits humains de base comme la sécurité et la souveraineté alimentaires, la production alimentaire fondée sur la coopération et la solidarité s'opposant aux intérêts lucratifs privés et à la compétition, et à une agriculture basée sur la production locale utilisant des technologies contrôlées localement, etc.

Ainsi :

1. La sécurité alimentaire, un droit fondamental non négociable de tous les peuples, ne peut être garantie que si l'agriculture est basée sur des modèles utilisant activement la biodiversité.

2. Les modèles agricoles basés sur la diversité génétique sont plus stables en termes de production de biomasse, d'apport nutritif, de régimes alimentaires sains, de relations dynamiques équilibrées avec la nature et des communautés rurales stables que des modèles agricoles industrialisés basés sur des monocultures utilisant des variétés de plantes cultivées génétiquement proches.

3. Les brevets ou toute autre forme de privatisation des ressources génétiques agricoles réduisent la biodiversité dans l'agriculture, diminuent le contrôle des agriculteurs et des populations autochtones sur leurs systèmes de production et ainsi mettent en danger la sécurité et la souveraineté alimentaire.

Avec le temps, les moyens de maintenir (et même d'améliorer) la base génétique des systèmes agricoles a changé. Les objectifs agricoles ont changé avec l'extension des économies de marché basées sur un profit maximum et des avantages sociaux minimum. Divers facteurs et processus ont conduit à une réduction progressive du nombre de variétés employées en agriculture et à la privatisation progressive des variétés entre les mains de grosses compagnies de semences. La production de semences, autrefois entre les mains de ceux qui produisaient pour les besoins familiaux et locaux, se trouve maintenant de plus en plus entre les mains de multinationales géantes, dont le but principal est d'accroître leurs profits.

Lorsqu'il s'est avéré que des bénéfices économiques importants (pour les firmes privées) étaient à faire dans le contrôle des semences, les producteurs de semences ont peu à peu réclamé le droit de privatiser les variétés de semences et donc des droits de propriété intellectuelle et des taxes, tout en limitant la disponibilité des semences au profit de variétés plus rentables en termes purement économiques pour leurs compagnies. Les grandes compagnies veulent même obliger les communautés agricoles conservant leurs propres semences à finalement acheter des semences chaque année, en rendant complètement illégaux la conservation et l'échange de semences ou en rendant de telles pratiques inopérantes à cause de la pollution génétique.

Alors que plus de 80 % des semences utilisées dans le Sud sont des semences paysannes, que des procédés comme les brevets sur des variétés de semences ont fortement contribué à la perte de plus de 75 % de la biodiversité agricole dans le monde au cours du siècle dernier, que les chaînes alimentaires de l'agriculture paysanne sont de plus en plus contrôlées par les grosses multinationales, ces faits paraissent sans importance aux juristes et aux hommes politiques qui ont permis à des indicateurs purement économiques de contrôler l'agriculture paysanne et donc à l'OMC de demander l'introduction de la législation sur les brevets dans tous les pays. Cela a poussé Via Campesina à intensifier une campagne coordonnée contre les brevets sur le vivant.

Cette campagne fait partie d'une campagne de plus grande ampleur intitulée « Les semences, un héritage des peuples au service de l'humanité ». Via Campesina insiste sur le fait que :

1. La sécurité alimentaire, basée sur la biodiversité, doit être un droit fondamental prévalant sur toutes les directives de l'Organisation mondiale du Commerce. L'agriculture et les questions relatives à l'alimentation doivent être retirées de l'OMC et logiquement, la demande de l'OMC que chaque pays introduise une législation sur les brevets devrait être annulée.

2. Un moratoire devrait être déposé sur la bioprospection et sur l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs des paysans et des communautés autochtones jusqu'à ce que des mécanismes soient introduits pour empêcher la biopiraterie et le brevetage des ressources génétiques.

3. Les droits des agriculteurs sur les ressources génétiques, l'accession à la terre, au travail et à la culture doivent être protégés et promus. Concrètement, sur ce point, nous proposons donc :

- la reconnaissance des droits des agriculteurs ;
- de mettre en relation les droits des agriculteurs avec les droits sur les semences, les connaissances et la culture ;
- le droit de contrôler et de décider de l'avenir des ressources génétiques et donc de définir le cadre légal de la propriété de ces ressources ;
- la préservation du caractère éminemment collectif des droits des agriculteurs qui doivent donc être envisagés dans un cadre légal différent de ceux de la propriété privée et de la propriété intellectuelle ;
- faire campagne pour un engagement politique clair dans la promulgation de la législation correspondante, respectant la souveraineté de chaque pays dans l'établissement de lois locales basées sur ces principes (les pays ne doivent pas être obligés d'introduire une législation sur les brevets simplement pour être en conformité avec l'OMC) ;
- de garantir les moyens de conserver la biodiversité et de parvenir à la sécurité alimentaire tels que les droits territoriaux, le droit à l'eau, la terre et l'air ;
- le droit de décider de la définition, la formulation et l'exécution des politiques et des programmes relatifs aux ressources génétiques ;
- le droit à une technologie appropriée et le droit à participer, concevoir et mettre en œuvre des programmes de recherche ;
- le droit de définir le contrôle et les avantages tirés de l'utilisation, la préservation et l'organisation des ressources ;
- le droit de choisir, de conserver et d'échanger librement les ressources génétiques ;
- le droit de développer des modèles d'agriculture durable qui protègent la biodiversité et d'initier des politiques qui en assurent la promotion.

4. Etant donné ses conséquences négatives sur la santé et sur les économies environnementales et agricoles, la technologie de manipulation génétique ne devrait pas être appliquée en agriculture et chaque société devrait avoir le droit d'appliquer le principe de précaution et donc d'interdire toute dissémination délibérée et commercialisation des OGM jusqu'à ce que la preuve entière de leur caractère sûr et de l'absence de risques d'aucune sorte soit apportée. On doit s'opposer à toute législation particulière relative aux brevets sur les variétés génétiquement modifiées.

A un niveau plus pratique, la réunion d'août de la campagne mondiale sur les semences, à laquelle Via Campesina participe, a proposé :

- de définir un programme de travail à l'échelle mondiale, de créer un comité international pour la campagne sur les semences et de coordonner toutes les organisations paysannes et autochtones qui y participent, avec des actions centrées en particulier sur les brevets ;
- la campagne ne doit pas se substituer aux actions et aux campagnes locales mais plutôt articuler et coordonner les efforts et fournir un cadre politique, philosophique, conceptuel et éthique. Les efforts pour retrouver les collections de semences conservées dans des banques de gènes ex

situ doivent être redoublés afin de contrôler les processus de brevetage qui y sont liés, regagner un contrôle collectif sur les variétés de semences et promouvoir l'utilisation d'un nombre élargi de variétés de semences dans l'agriculture.

- établir un tribunal ou une cour internationale relative aux questions de brevets, pour dénoncer l'absence de droits des agriculteurs et leurs conséquences négatives sur l'agriculture.
- passer des articles dans chaque numéro de la revue *Biodiversité* sur les expériences locales et les attaques contre les semences et les droits des agriculteurs, etc.

3 BREVETABILITÉ DES LOGICIELS, UN ENJEU POLITIQUE

par T. Carcenac, Conseil général du Tarn, et B. Lang,
Europe Alliance Linux, France

La situation actuelle

Actuellement, la Commission européenne tente de rendre les logiciels brevetables en proposant une directive en ce sens. Cette directive a été amendée en première lecture par les députés européens, rejetant à 80 % la brevetabilité du logiciel (septembre 2003). Mais la Commission continue à menacer le Parlement de diverses représailles (comme de retirer le texte pour laisser la décision à une instance internationale non démocratique, l'Office européen des brevets). En outre, la Grande Bretagne fait actuellement pression sur le conseil des ministres de l'Union pour passer outre au vote du Parlement et revenir à un texte encore plus violent que celui proposé initialement par la Commission.

Point remarquable

Le brevet est anti-libéral... Il tue la concurrence, au moins dans le cas des logiciels. Les champions du libéralisme savent fort bien changer quand ça les arrange.

Brevetabilité des logiciels, un enjeu politique

A ma droite : les multinationales, les professionnels de la propriété. La brevetabilité des logiciels ? Une question technique qui ne concerne que les entreprises, peut-être les économistes. Certainement pas un enjeu politique... Et pourtant. Le 21^e siècle sera dominé par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Et les logiciels sont au cœur de ces technologies, animant la plupart des objets qui nous entourent : des appareils ménagers aux outils des entreprises, des téléphones à l'Internet... La diffusion de la culture et la création, l'accès à l'information, la gestion des entreprises et des administrations, les nouveaux outils d'enseignement et d'accès à la connaissance, les réseaux de santé, jusqu'à la défense nationale, toutes les facettes de la vie économique, sociale et culturelle dépendent aujourd'hui étroitement des logiciels. Il n'est donc pas étonnant que les acteurs dominants du monde du logiciel, ceux qui ont acquis à l'occasion de la révolu-

tion technique des années 1990 des positions quasi monopolistiques cherchent par tous les moyens à verrouiller leur domination en exigeant de l'Europe d'accepter de délivrer des brevets portant sur les inventions logicielles. Il est plus surprenant, en revanche, que seules de rares voix s'élèvent contre cette marchandisation du savoir, contre cette « privatisation » de pièces essentielles de la vie sociale et culturelle. En effet, contrairement à ce que prétendent leurs promoteurs, les brevets logiciels ne sont porteurs d'aucune conséquence positive pour la société. Économiquement, en premier lieu, les études disponibles conduisent à douter de leur efficacité. Le brevet est un privilège de monopole sur l'usage d'une solution technique à un problème, privilège que l'on peut accorder pour encourager l'innovation. Comme tout privilège, son octroi ne saurait être fondé que sur l'utilité commune, qui pour le logiciel reste à démontrer en raison de ses caractéristiques économiques très spécifiques : dans les pays qui ont accepté les brevets logiciels, ces derniers sont surtout, plus que dans d'autres secteurs, des armes juridiques aux mains des grandes entreprises, qui en usent pour bloquer toute innovation ou concurrence gênante, notamment en provenance des PME.

Culturellement, le brevet introduit l'échange marchand dans l'expression et la création. Il soumet au bon vouloir du diffuseur toute communication entre les créateurs et le public, menace l'indépendance et la diversité culturelle... voire la liberté d'expression.

Sociétalement, le brevet logiciel interdit la création bénévole de ce bien public, de cette source d'égalité que sont les logiciels libres. Accepter le brevet logiciel, c'est imposer à tous des logiciels totalement opaques, pouvant porter atteinte à la vie privée comme à la sécurité des entreprises et de l'Etat. C'est aussi se résoudre à la privatisation rampante des outils de l'éducation et des méthodes éducatives. Internationalement, accepter les brevets logiciels revient à « renforcer le pouvoir de ceux qui sont les plus puissants économiquement. C'est interdire aux pays en développement d'acquérir une maîtrise locale des TIC, et les contraindre à payer en devises fortes une ressource essentielle pour leur croissance ». Politiquement, enfin et surtout, le brevet logiciel, c'est le contrôle complet, par des acteurs privés, des infrastructures techniques de toutes les facettes de la vie en société. Car, dans la société de l'information, la régulation par la technique fait concurrence à la régulation démocratique de la loi. Les choix techniques sont des choix de société : c'est le renoncement des politiques à comprendre et à agir qui nourrit les espoirs des intérêts privés de monopoliser ces choix.

Bien sûr, il est essentiel de protéger les investissements des entreprises pour leur permettre de les rentabiliser. Et, pour le logiciel, le droit d'auteur remplit fort bien ce rôle depuis près de 30 ans. La liberté d'usage des techniques, le caractère public des standards et l'interopérabilité des architectures ouvertes ont donné lieu à un foisonnement créatif et à une explosion économique sans précédent. Faut-il changer une équipe qui gagne ? Pour toutes ces raisons, il est urgent de s'opposer à l'extension du domaine du brevet aux logiciels. Parce qu'il s'y est engagé dans son projet, parce que le gouvernement qu'il dirige s'est opposé publiquement à la brevetabilité des logiciels en Europe, parce que l'administration française a entrepris sous sa conduite, depuis cinq ans, de réagir contre la monopolisation du marché du logiciel par ses acteurs dominants, Lionel Jospin est le candidat le plus apte à mener ce combat.

ATELIER SEMENCES RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ DANS LES FERMES

par H. Zaharia, Réseau Semences Paysannes, France
et D. Urubayen, Red Semillas, Espagne

Cet atelier s'articule avec les ateliers sur brevets et OGM. Pourquoi ? Parce que les semences paysannes (= sélectionnées et produites par des paysans) sont aujourd'hui une alternative au développement des OGM et des brevets sur le vivant. Elles sont le chemin pour la réappropriation par les paysans du contrôle des semences.

Pourtant, aujourd'hui ces semences sont marginalisées en Europe de l'Ouest (alors qu'elles constituent la majorité des semences utilisées par les paysans dans le monde). Cette marginalisation est le fruit d'une triple évolution : technique (choix de sélection en faveur de lignées pures fixées, hybrides, OGM), juridique (propriété industrielle et brevets appliqués au vivant) et réglementaire (catalogue officiel). Il existe néanmoins des résistants ou plutôt des pionniers (exemples : potagères, maïs, blé...).

Pour que des paysans puissent utiliser massivement leurs semences, il existe aujourd'hui un obstacle majeur : l'interdiction de l'échange de ces semences. Pour pouvoir être commercialisée, une variété doit être inscrite au catalogue officiel. Cette inscription est aujourd'hui impossible (coût + critère DHS) pour des semences produites à petite échelle. Pourtant, reconnaissant que ce catalogue officiel est un facteur de perte de biodiversité, l'Union européenne a adopté depuis 1998 une directive qui permet la mise en œuvre d'un catalogue pour ces variétés dites de conservation (locale, paysanne, de terroir) pour les variétés adaptées à l'agriculture biologique et pour les mélanges de variétés, en assouplissant les critères DHS et réduisant (supprimant ?) le coût d'inscription. Cette directive n'est toujours pas appliquée 5 ans après.

Cas des PECO : là, la situation est encore différente, du fait de la très forte dualité de l'agriculture : d'un côté des millions de paysans (3 en Pologne, 4 en Roumanie) qui utilisent massivement leurs propres semences, de l'autre quelques exploitations industrielles de dizaines de milliers d'hectares, qui utilisent les semences industrielles et OGM. Les paysans, et les semences paysannes, sont donc directement menacés.

D'autres obstacles existent, comme par exemple le conditionnement des aides agricoles à l'utilisation de semences ou de plants certifiés.

L'objet de cet atelier est donc d'aboutir à des propositions pour obtenir la reconnaissance légale et la protection des semences issues de variétés paysannes : comment œuvre-t-on pour l'application de la directive 98/95 (la mise en œuvre de liste de variétés de conservation ou de terroir) ?

Quelles autres alternatives ? Quelle protection collective pour ces semences contre le piratage et l'appropriation des grandes entreprises (cf exemples) ?

Bref, dans quels cadres juridique et économique peuvent exister et s'échanger les semences paysannes ?



ENJEUX GLOBAUX POUR LES MULTINATIONALES

par D. Kuyek, GRAIN, Canada

L'industrie des semences a commencé à s'intégrer dans le capitalisme mondial il y a environ trente ans, avec l'entrée en vigueur des régimes de propriété intellectuelle pour les plantes et le développement de la biotechnologie. Des fusions et des rachats ont suivi et aujourd'hui l'industrie des semences ressemble beaucoup à n'importe quelle industrie du capitalisme mondial : huit firmes contrôlent environ 80 % du marché mondial des semences et les semences sont intégrées à d'autres secteurs, principalement les pesticides. Si l'on regarde le tableau 1, on peut s'apercevoir que cinq des six plus importantes compagnies de pesticides possèdent 5 des 6 plus importantes compagnies de semences. La quatrième compagnie de pesticides, BASF, est aussi influente dans les semences, par des arrangements d'association ou de licence, et elle est probablement le candidat le mieux placé pour racheter la cinquième compagnie de semence ADVANTA, qui a été récemment mise en vente. Le tableau montre aussi la position dominante que ces compagnies ont dans les biotechnologies agricoles. Ensemble elles contrôlent environ 65 % des biotechnologies agricoles mondiales, un chiffre qui comprend à la fois des brevets et des produits.

Tableau 1.

Vente de semences en 2000, ventes de pesticides en 2003 et actuelle domination agro biotechnologique des 6 plus grosses compagnies de pesticides

Compagnie	Vente de semences 2000 (millions \$)	Rang semences	Vente de pesticides 2002 (millions \$)	Rang pesticides	Contrôle de l'agro bio technologique
Syngenta	958	4	5260	1	5,8 %
Bayer	1221	3	3775	2	10,1 %
Monsanto	1600	2	3088	3	29,8 %
BASF	?	?	2954	4	1,7 %
Dow	350	6	2717	5	5,8 %
Dupont	1938	1	1793	6	11 %

Je voudrais brièvement proposer ma perspective personnelle sur deux questions qui sont centrales pour comprendre l'industrie transnationale des semences et les implications de son contrôle croissant sur la biodiversité agricole. La première question est : pourquoi l'industrie des pesticides s'intéresse-elle tant aux semences et à la biotechnologie ? Et la seconde question est : quelles sont les conditions générales du système de semences que le capitalisme transnational cherche à établir ?

Avec la première question, je pense que nous pouvons comprendre que les intérêts de l'industrie des pesticides dans les semences et la biotechnologie en jetant un regard rétrospectif à la situation qui a précédé son entrée dans le marché des semences. Tôt dans les années 1980, l'industrie des pesticides a rencontré plusieurs problèmes imminents :

En premier lieu, la chimie des pesticides était épuisée, et cela devenait de plus en plus difficile et coûteux d'identifier et de développer de nouveaux pesticides. La biotechnologie a ouvert un champ entièrement nouveau, la biologie, à l'industrie pour identifier et breveter de nouvelles technologies pesticides, cette fois à partir de l'ADN des organismes.

En second lieu, pour plusieurs pesticides majeurs, les brevets arrivaient à échéance et ils craignaient que la compétition de producteurs génériques fasse baisser les prix et réduisent leur part de marché. Les estimations montraient que les pesticides hors brevet représenteraient 69 % du marché total des pesticides en 2005. Mais, avec la biotechnologie, les multinationales pouvaient transformer génétiquement les plantes de telle sorte qu'elles dépendent de leurs pesticides enregistrés. Quand les fermiers achètent les plantes Roundup Ready ils doivent signer un contrat qui les force à « n'utiliser dans les cultures Roundup Ready qu'un herbicide de marque Roundup ou un autre herbicide non sélectif autorisé qui ne pourrait pas être utilisé en l'absence du gène Roundup Ready ».

Et troisièmement, les détaillants, conditionneurs et distributeurs de nourriture utilisaient leurs positions de monopole pour faire pression sur les agriculteurs et prendre une part croissante des revenus du système alimentaire, laissant d'autre part à l'industrie des pesticides moins d'espace pour faire pression sur les paysans. Avec les transformations génétiques, l'industrie des pesticides pouvait renforcer sa position dans le secteur élargi de l'agrobusiness en développant des cultures à valeur ajoutée. L'industrie des pesticides pouvait logiquement vendre ces cultures à un meilleur prix puisque les détaillants et les conditionneurs les payeraient plus chers.

Les raisons de l'intérêt de l'industrie des pesticides dans les semences portent des implications pour l'avenir. Nous pouvons supposer que l'industrie des semences continuera à mettre en valeur les plantes génétiquement modifiées qui poussent dans les systèmes de production qui servent à augmenter les ventes de pesticides, telles les plantes résistantes aux herbicides ou les plantes génétiquement modifiées pour produire leurs propres insecticides ou fongicides. En fait, sans une résistance organisée des consommateurs et des agriculteurs aux OGM, l'intégration entre les pesticides et les semences s'étendra, probablement jusqu'au point où les vendeurs de semences ne proposeront pas d'autre choix.

En revenant à la deuxième question, il y a aussi des implications provenant de l'intégration générale du marché des semences dans le capitalisme mondial. Le capitalisme mondial cherche en permanence à produire les conditions qui soutiennent sa croissance et son contrôle. Pour les semences, il y a trois conditions que je veux souligner, parce que je pense qu'elles sont particulièrement importantes pour cet atelier.

Pas de possibilité de sauvegarder les semences

La condition la plus basique pour l'expansion du capitalisme mondial dans les semences est un marché des semences qui se reproduise année après année. Il est aisé de voir l'intérêt de l'industrie des semences ici : par exemple, il est estimé que le déclin de la réutilisation des semences depuis l'introduction des sojas Roundup Ready rapporte aux semenciers un profit additionnel de 400 millions de dollars par an. Aussi l'industrie des semences travaille en permanence pour empêcher les agriculteurs de récupérer les semences. Comment fait-elle ?

– D'abord, avec des brevets, soit des brevets sur les variétés agricoles (comme aux Etats-Unis), soit des brevets sur les gènes. Au Canada, nous avons commencé à reconnaître les brevets sur les

gènes il y a vingt ans et c'est seulement depuis une paire d'année que nous découvrons que le brevet d'une compagnie sur un gène lui confère des droits de monopole sur toute plante contenant ce gène, même si ces plantes ont été accidentellement contaminées par pollinisation croisée ou d'autres sources.

– Deuxièmement, avec les droits des sélectionneurs qui restreignent sévèrement ce qu'un agriculteur peut faire avec les semences de sa récolte. Alors que les droits des sélectionneurs laissent généralement une porte ouverte aux agriculteurs pour récupérer les semences de leurs propres champs, ils ont préparé la criminalisation des pratiques de récupération des semences et l'entrée graduelle de droits des brevets généralisés.

– Troisièmement, à l'aide de contrats qui vont au-delà des dispositions des lois de la propriété intellectuelle. Au Canada, il devient de plus en plus dur d'acheter des semences sans avoir à signer des contrats qui interdisent de semer les graines épargnées, même pour une semence qui n'est pas génétiquement modifiée.

– Quatrièmement, avec des technologies biologiques, comme les hybrides et les technologies génétiques de restriction d'utilisation, qui rendent les générations suivantes de graines stériles.

– Et, cinquièmement, avec des régulations qui favorisent l'utilisation de semences certifiées, qui sont achetées, et dissuadent le resemis de semences sauvegardées. Je donnerai un autre exemple en provenance du Canada. Au début du vingtième siècle, le gouvernement a voté une Loi des Semences qui était supposée protéger les agriculteurs des semenciers. La loi a été complètement subvertie : elle est maintenant essentiellement un moyen d'interdire la récupération des graines. L'ultime tournant dans l'histoire de la régulation arrive conjointement avec la pollution génétique provoquée par les OGM et le développement des schémas d'Identité-Conservation qui sont supposés assurer la séparation des cultures par le système de manipulation du grain. Sous le système d'Identité-Conservation nouvellement développé, les agriculteurs distribuant des graines « conservées à l'identique » devront déclarer le nom de la variété végétale et fournir des documents prouvant leur achat de la variété. Mais, d'après la Loi des Semences, il est illégal pour un agriculteur de déclarer le nom de variété si la culture ne provient pas de graines certifiées. Donc, la seule manière par laquelle un agriculteur peut participer au système d'Identité-Conservation des graines est en achetant les semences chaque année.

Elimination des systèmes alternatifs de reproduction des plantes

Des systèmes de reproduction alternatifs, qu'ils soient conduits par des agriculteurs ou des sélectionneurs publics, produisent de bonnes variétés à moindre prix et sans restrictions sur la conservation des semences. Ce genre de compétition soumet à rude épreuve le potentiel de profit des firmes. L'industrie des semences suit plusieurs pistes pour éliminer une telle compétition. D'une part, elle pousse aux droits de propriété intellectuelle qui empêchent le libre échange des semences sur lequel reposent les systèmes de reproduction alternatifs. Les compagnies semencières ont même commencé à sortir des brevets sur les gènes de variétés végétales couramment utilisées par les agriculteurs et les sélectionneurs publics qui sont responsables à leur dire de caractéristiques telles que la production ou la résistance aux maladies. Développer ou faire pousser des variétés végétales possédant ces gènes est donc une transgression des droits de brevets. Une autre piste consiste à travailler avec des gouvernements sympathiques ou des agences multilatérales qui privatisent la reproduction des plantes, en forçant les programmes publics à des coupes, à chercher des partenariats avec le secteur

privé et suivre l'orientation commerciale. Et, l'industrie semencière pousse aussi à adopter des réglementations qui restreignent ou interdisent l'utilisation de variétés paysannes ou traditionnelles.

Le potentiel d'intégration accrue

La troisième condition est le potentiel d'intégration et d'expansion future. L'intégration est déjà profonde au niveau des apports de pesticides ; l'étape suivante est l'intégration avec l'industrie alimentaire et l'alimentation animale. Il existe déjà un nombre d'exemples ici. Cargill et Monsanto ont un accord d'association pour transformer génétiquement les plantes de l'alimentation animale Cargill. Cargill et Dow AgroSciences vendent une variété de colza pauvre en acide linoléique et riche en acide oléique que Cargill vend sous contrat d'agrément aux agriculteurs au Canada. DuPont travaille avec Pioneer sur des hybrides pour les opérations de production d'éthanol. Monsanto travaille sur des sojas pauvres en graisses trans. Kraft et Pioneer ont un programme d'Identité-Conservation de blés dans lequel les agriculteurs vendant à Kraft doivent produire des documents montrant que leurs récoltes ont été obtenues à partir de graines achetées et certifiées. Ici, la tendance évidente est vers une intégration entre les compagnies alimentaires et les compagnies de pesticides/ semences, avec comme résultat logique plus de contrats de culture.

Je voudrais finir par quelques mots sur la résistance à rajouter à ce qui sera discuté par la suite. Les scénarios terribles que je viens de dessiner reposent sur l'aptitude de l'industrie semencière de contrôler les semences. Si les semences sont gratuites, si les graines peuvent être librement échangées et utilisées, alors l'industrie semencière ne peut imposer ses propres stratégies. Donc, pour résister à la vision de l'agriculture que je viens de décrire, il est essentiel que nous luttons contre tous les efforts pour contrôler les semences, que ce soient les droits des sélectionneurs végétaux, des brevets, des technologies génétiques, des contrats ou des réglementations.

Contact : devlin@grain.org

2 DE LA SEMENCE FERMIÈRE À LA SEMENCE PAYSANNE

par J. P Delage, Réseau Semences Paysannes, France

Depuis l'origine de la vie sur notre planète, le vivant possède la faculté de se reproduire et se multiplier naturellement avec une grande fiabilité.

Depuis 150 ans, l'homme s'est penché sur l'amélioration des plantes, phénomène accaparé ensuite par le complexe génético-industriel. Or cette faculté du vivant est un frein à l'expansion et à la domination de ce complexe. Pour satisfaire cet appétit de pouvoir et de finances, plusieurs moyens seront mis en œuvre visant à empêcher l'agriculteur d'utiliser ce phénomène naturel lorsqu'il sème sa propre récolte. Citons les plus importants : encadrement juridique très serré, concentrations économiques gigantesques, stérilisations du vivant...

Néanmoins, une tentative supplémentaire en 1989, tendant à supprimer le triage à façon, en France, a suscité une opposition à partir de laquelle s'est créée une association de soutien : la C.N.D.S.F (Coordination Nationale pour la Défense des Semences fermières).

La C.N.D.S.F constituée, au départ, de la Coordination Rurale, de la Confédération Paysanne, du M.O.D.E.F. (Mouvement pour la Défense des Exploitations Familiales), de la F.N.A.B. (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique), et du S.T.A.F.F. (Syndicat des Trieurs à Façon de France), a mené des actions d'occupation du G.N.I.S. (Groupement National Interprofessionnel des Semences), averti les médias, dénoncé le rôle des obtenteurs, établi des contacts auprès du Ministère de l'Agriculture pour empêcher l'application de l'accord sur l'interdiction du triage à façon et sauver ainsi de la disparition les trieurs.

Dans la même période en mars 1991, la C.N.D.S.F participait à la Conférence Internationale de l'U.P.O.V. (Union pour la Protection des Obtentions Végétales) pour éviter l'interdiction de la Semence de ferme par une exemption au droit des obtenteurs. De 1992 à 1994, la C.N.D.S.F invitée aux négociations de la Commission des Obtentions Végétales, à Bruxelles, contrairement, seule contre tous, l'établissement d'un règlement européen confirmant une dérogation autorisant le triage à façon et la semence de ferme mais permettant un retour sur investissement aux obtenteurs par la taxation de cette semence de ferme.

De 1994 à 2000, la C.N.D.S.F a lutté contre la subordination de la prime spéciale blé dur à l'achat de semences certifiées en occupant la D.R.A.F à Toulouse, a assigné en justice et fait condamner la société Novartis pour pratique discriminatoire à la vente lors du refus d'approvisionner les semences fermières en traitement de semence Austral Plus, a fait avorter tous les textes organisant la taxation des semences fermières.

En 1999, la C.N.D.S.F a organisé, à Paris, un séminaire européen sur le thème : « Comment sauver la semence de ferme ». Faisant suite un groupe de 5 pays européens sous la bannière U.E.S.P.F. (Union Européenne des Semences et Plants de Ferme) composé de l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France et les Pays Bas se sont retrouvés plusieurs fois pour établir des stratégies communes, rencontrer un représentant de la Présidente du parlement européen, rencontrer le Président de la Commission Agricole Européenne, et, pour les Allemands et les Belges, porter les obtenteurs devant la Justice.

De 2000 à nos jours, la C.N.D.S.F a initié une procédure en Conseil d'Etat, pour annulation, contre la C.V.O. (Contribution Volontaire rendue Obligatoire) appliquée en France depuis 3 ans.

La C.N.D.S.F a mené des actions contre les réunions du G.N.I.S. sur la biodiversité, a conduit une information sur la privatisation du vivant dans les universités et diffuse un bulletin d'informations à ses adhérents en vue d'une large diffusion.

La C.N.D.S.F a organisé une session de 2 jours avec les Organisations Bios et accepté leur adhésion. De cette émulation est née, au cours de l'année 2002, une association pour la défense de l'amélioration végétale faite par l'agriculteur, sous le nom : « Semences Paysannes ».

Semences Paysannes voudrait utiliser le catalogue de conservation créé par la directive 98/95 pour inscrire des populations encore très utilisées par les céréaliers et les maraîchers bios. En France le G.N.I.S. veut remettre dans ce catalogue uniquement les variétés sorties du catalogue officiel bien que la Commission à Bruxelles accepte en plus les variétés de terroir. D'autres freins sont créés par le refus d'inscrire des populations transformées par l'amélioration végétale et par la remise entre les mains de la Commission de Bruxelles pour une réponse dans un délai de deux ans.

Semences paysannes tout comme la C.N.D.S.F se heurtent à cette protection juridique donnant à l'obteneur le droit de propriété totale sur la variété ainsi créée et les profits générés par cette propriété exclusive. Tout ce cadre a pour noms : O.M.P.I. (Organisation Mondiale de la Propriété

Intellectuelle), U.P.O.V., C.O.V. (Certificat d'Obtention Végétale), droit européen, droit français, catalogues français et européen, G.N.I.S., S.O.C. (Service Officiel de Contrôle), C.T.P.S. (Comité Technique Permanent de la Sélection), CGLV-SICASOV (Caisse de Gestion des Licences Végétales) l'organisme de récupération des taxes sur toutes multiplications des obtentions.

Semences Paysannes et la C.N.D.S.F. sont soumises à deux contraintes. L'une juridique, instituant l'octroi de droits de propriété avec une protection des obtentions végétales sur l'ensemble du territoire de la communauté et régissant la commercialisation et les échanges de semences ou plants. L'autre interne, définissant le vivant comme un bien inappropriable et tendant à faire de l'agriculteur un acteur de la construction des connaissances scientifiques mais aussi des pratiques agronomiques.

Semences Paysannes et la C.N.D.S.F. construisent un projet permettant de répondre à ces deux contraintes dont l'ébauche ne peut être exposée car des aspects juridiques restent à valider. Ce projet bouscule, fortement, tout ce qui touche à l'obtention et à la production. Il écarte les projets du complexe génético-industriel et donc ne peut se diffuser qu'en interne et le restera jusqu'à sa complète mise en œuvre.

3

LES SEMENCES PAYSANNES EN ROUMANIE

par A. Fitiu, Fédération nationale d'agriculture écologique, Roumanie

Quelques caractéristiques du secteur :

- **Une agriculture duale**
 - d'une part, une agriculture **industrielle** : 15-20 % du territoire ; les meilleures terres ; surface de fermes (de 1 000 à 140 000 ha)
 - d'autre part, une agriculture de **subsistance** : 80-85 % du territoire, 43 % de la population active, 4 300 000 familles de paysans, les mauvaises terres
2-3 ha surface moyenne
- **Audit des producteurs de semences**
 - 45 stations de recherche et développement agricole-SRDA (de 1 000 à 3 000 ha surface administrée)
 - 60 000 ha (115 000 ha)
 - 100 000 tonnes de semences

Le **production de semences** est une activité parmi d'autres (recherche, production, développement).

Les **SRDA** vivent des moments de restructuration vu leurs problèmes financiers.

Les **paysans** n'ont pas réussi à acquérir le droit de produire des semences.

- **Un grand enjeu : l'impact des semences OGM**

La campagne de promoteurs d'OGM vise les cibles suivantes :

- **la recherche** : les SRDA (60 000 ha),
- **l'enseignement secondaire et supérieur** (les lycées agricoles détiennent environ 25 000 ha en gestion ; 5 universités agricoles administrent environ 20 000 ha),
- **la production** : le système industriel d'agriculture (de 15 à 20 % du territoire).

- **Les moyens des promoteurs d'OGM**

- Contrats de recherche sur OGM (essais en laboratoires ; essais en champs ; production en champs ; lots démonstratifs).
- Contrats commerciaux intégrés (ils fournissent la semence, les herbicides ; le paiement est effectué à la récolte).

- **Les réactions : la création d'un réseau de positionnement sur les OGM**

1. Une conférence de presse a été organisée en mai 2003 à Bucarest par : ANPED, Bioterra/FNAE, Ecosens et Friends of the Earth Europe (FoEE) pour la présentation d'un audit sur les OGM en Roumanie.
2. Un programme des tests OGM sur des produits alimentaires dans les réseaux de magasins.
3. La mise en place d'un site web sur la problématique des OGM.

Conclusion

L'agriculture paysanne est condamnée à disparaître après l'élargissement de l'Europe.

Pour maintenir une agriculture paysanne dans les PECO, il est urgent de mettre en place des partenariats sectoriels étroits entre l'UE et les PECO en ce qui concerne :

1. La mise en place d'un réseau des conservatoires des graines de fermes paysannes pour la production des semences par les paysans dans les PECO.
2. L'agrément d'un laboratoire de dépistage des OGM.
3. La mise en place d'un système de veille sur les locations OGM et sur l'application de la loi sur l'étiquetage.
4. La diffusion internationale des listes blanches/noires/grises des agriculteurs utilisant ou pas des OGM.

4

LA PETITION DE SAVE OUR SEEDS

par l'association Save Our Seeds, Allemagne

Aux Commissaires David Byrne, Franz Fischler et Margot Walström, European Commission, Rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles, Belgium

Je m'inquiète d'une proposition de directive européenne qui autoriserait la contamination des semences conventionnelles par des organismes génétiquement modifiés (OGM) jusqu'à un seuil de 0,3 à 0,7 %.

Je tiens également à être certain que les produits que j'achète qui ne sont pas étiquetés en tant qu'OGM ne contiennent effectivement pas d'OGM.

Cette garantie cesserait d'exister si les cultures conventionnelles venaient à être contaminées par des variétés génétiquement modifiées, à un niveau de 30-40 mètres carrés par hectare de champ, sans même que les paysans ne le sachent.

En outre, j'estime qu'une telle dissémination et propagation incontrôlée d'OGM est incompatible avec le principe de précaution et la protection de l'environnement et de la santé.

Je vous demande donc de vous assurer que la proposition de directive européenne sur la pureté des semences n'autorise pas la contamination de plantes conventionnelles par des OGM (le seuil de détection, qui permet actuellement de garantir la fiabilité des contrôles et la conformité des semences, est de 0,1 %).

La pureté des semences doit être garantie par ceux qui produisent ou qui désirent cultiver des OGM et non par ceux qui veulent continuer de cultiver et de consommer des produits sans OGM. Les coûts relatifs à cette obligation ne doivent pas être assumés par les consommateurs, et sûrement pas par les paysans.

La responsabilité, en cas de contamination, doit être portée par les firmes productrices d'OGM. Ce régime de responsabilité devrait être mis en place par d'autres directives, règlements européens ou lois, bien avant toute entrée en vigueur de la Directive actuellement proposée par la Commission européenne.

Contact : <http://www.saveourseeds.org/int/fr/?p=p>

5

PROPOSITION D'ALTERNATIVES par D. Urabayan, Red Semillas, Espagne

A) Points à prendre en compte pour l'utilisation et la protection des variétés locales

Localisation

Localiser, connaître, collecter : techniciens, associations, agriculteurs.

Conservation

A court terme :

Multiplication.

A moyen terme :

Chambre froide (interruption de l'évolution).

Echanges.

A long terme :

Banque de germes (interruption de l'évolution).

Mise sur le marché des produits (objectif final, voir ci-dessous).

Valorisation

Technique, commerciale, sociale et culturelle.

Inscription (les mieux valorisées) et protection

Enregistrement des variétés de conservation.

Inscription des variétés commerciales.

Base de données des variétés biologiques.

Utilisation

Echanges entre agriculteurs.

Vente par des entreprises semencières.

B) Actions à mettre en œuvre pour favoriser les étapes antérieures

Deux types d'actions :

ACTIONS DIRECTES

Localisation

Agriculteurs.

Faciliter l'accès des agriculteurs aux banques de semences.

Projets et actions de terrain. Par ex Projet UE.

Conservation

Projets et actions de terrain. Par ex Projet UE.

Valorisation

Projets et actions de terrain. Par ex Projet UE.

Inscription et protection

Règlement européen sur les semences bio.

Reconnaissance des variétés locales comme variétés de culture.

Inscription de variétés locales sur la base de données des semences bio.

Inscription de variétés. Enregistrer plus de variétés.

Eviter l'appropriation des ressources génétiques locales (conservées *in situ* ou *ex situ*).

Changer les mécanismes qui régulent l'accès aux fonds des banques publiques de semences, pour les entités qui ont des objectifs lucratifs.

La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité doit s'appuyer sur les droits des communautés locales et sur la promotion de la participation et du contrôle des agriculteurs dans sa gestion.

Utilisation

Agriculteurs.

Rendre possible l'autonomie des agriculteurs dans le choix de leurs semences.

Faciliter l'échange de variétés entre agriculteurs dans un cadre légal.

Contrôle et certification des semences produites par l'agriculteur sur sa propre ferme.

Rétablir le droit de l'agriculteur à multiplier les semences sur sa propre ferme pour toutes les espèces.

On doit contrôler et certifier les semences échangées par les agriculteurs bio pour que leur origine bio soit claire pour les organismes de certification.

Entreprises semencières.

Adéquation de la réglementation pour l'obtention du statut de multiplicateur de production de semences bio pour des petites entreprises.

En éliminant les limites minimales de capacité de gestion imposées par la réglementation sur les semences.

Permettre la création de petites et moyennes entités de production de semences biologiques.

ACTIONS INDIRECTES

Localisation

Banque génétique.

Utiliser les variétés d'intérêt pour l'agriculture bio qui sont dans les banques de semences.

Identifier, caractériser, évaluer les variétés, inscription et mise en culture.

Enregistrement et protection

Règlement européen de semences biologiques.

Demander que l'inscription sur la base de données des semences biologiques de variétés locales ou menacées de disparition soit gratuite.

Les agriculteurs et les consommateurs doivent être présents dans les organes de décisions sur l'inscription des variétés pour l'agriculture biologique.

Droits d'obtention.

Exiger l'information sur l'origine du matériel végétal utilisé avant d'accorder une protection sur une variété.

Etablir le paiement de droits pour la commercialisation de semences améliorées utilisant du matériel végétal d'origine locale.

Eviter l'utilisation de brevets ou de protections sur la vie en agriculture biologique.

Impliquer le tissu social local dans la préservation et l'utilisation de variétés locales.

Valorisation

Récupération des connaissances paysannes sur les systèmes d'amélioration variétale.

C) Action générale d'organisation du Réseau de semences européen

Communiquer et informer

Etablir une page web et une liste de mail en français et anglais.

Elargir le Réseau de semences européen

Développer des projets de collaboration entre entités de différents pays

Techniques de communication.

Accéder en tant qu'entité aux différents espaces de prise de décision de l'UE et espaces internationaux en relation avec les semences et variétés locales, la conservation de la biodiversité et les brevets sur le vivant

Organes de prise de décisions sur l'inscription des variétés adaptées à l'agriculture bio.

Inscription des variétés commerciales et de conservation.

Commission nationale d'évaluation des variétés/Office nationaux de variétés (Oficina Española de Variedades p.e.).

Espaces de décisions sur la propriété des ressources génétiques et des êtres vivants.

Autres

Etablir des alliances et des collaborations avec des groupes proches, déjà présents dans ces espaces.

SÉMINAIRE OGM, BREVETS, MONOPOLES SUR LES SEMENCES : RÉSISTANCES ET PROPOSITIONS D'ALTERNATIVES EN EUROPE

Ce séminaire fut introduit par une présentation des conclusions de chacun des ateliers. Ensuite, une discussion fut engagée avec la salle. Nous vous transcrivons ici les grandes lignes de ces interventions et plus particulièrement celle d'Antonio Onorati sur la dynamique européenne et celle de Guy Kastler sur l'atelier semences.



UNE EUROPE SANS OGM par A. Onorati, Centre International Crocevia, Italie

Les acquis en Italie

De récents sondages ont confirmé qu'une majorité d'Italiens et d'Européens en général, ne veut pas manger de nourriture transgénique ; des agriculteurs italiens sont prompts à faire part de cas de contamination de cultures conventionnelles et l'industrie alimentaire italienne (la plus importante en Europe), est prête à, d'une part, investir de grandes sommes d'argent dans une production d'aliments exempts d'OGM et, d'autre part, faire une publicité conséquente dessus.

Le marché a rejeté les aliments transgéniques, les considérant comme les produits d'une technologie non digne de confiance, dangereuse pour l'environnement et pour la santé humaine et qui n'apparaît profitable économiquement que pour les détenteurs de brevets.

Les organisations agricoles professionnelles, dont la COLDIRETTI, la plus importante d'Europe, les plus importantes industries de fabrication et distribution de denrées alimentaires, les associations environnementales et de consommateurs, les représentants politiques, les organisations de coopération internationales et les associations de travailleurs ont déclaré, le 5 novembre dernier¹⁹, leur accord pour une « Agriculture Sans OGM ».

¹⁹ Coldiretti, Verdi Ambiente e Società (VAS), Ancc Coop, ACLI Terra, ACLI, ACU, Adiconsum, Aiab, Altragricoltura, Amab, Arsia-Agenzia Sviluppo Agricolo Toscana, Arusia-Agenzia Sviluppo Agricolo Umbria, Asseme, Associazione per l'Agricoltura Biodinamica, Associazione Pro Natura, Azione Giovani-Alleanza Nazionale, Barilla, Centro Internazionale Crocevia, CGIL, CNA Alimentare, Confapi, Cocis, Confartigianato-Alimentazione, Confconsumatori, Confesercenti, Consiglio dei Diritti Genetici, Democratici di Sinistra-Area Agricoltura, Ferrero, Focsiv, Fondazione Nuova Italia, Forum Ambientalista, Greenpeace, Intesa consumatori (Adoc, Adusbef, Codacons, Federconsumatori), Istituto Consumatori e Utenti, Italia Nostra, La Margherita-Dipartimento Agricoltura e Dipartimento Ambiente, Legambiente, Lipu, ManiTese, Regione Abruzzo-

Les décisions prises, dans cette **rencontre nationale du 5 novembre** sont :

Nous devons nous opposer à l'arrogance des multinationales qui cherchent à contourner les **bases législatives et économiques** de nos démocraties en introduisant les OGM dans l'agriculture contre la volonté des agriculteurs, des industriels du secteur, des travailleurs de l'industrie agro-alimentaire et plus en général du public, et ceci par l'adoption de règlements qui autorisent des seuils de contamination dans les cultures conventionnelles et pour les semences. Par de tels moyens, ces multinationales pourront atteindre leur but de contamination irréversible de l'agriculture et de la chaîne alimentaire.

Donc, nous demandons :

1. le **maintien** du moratoire ;
2. l'adoption d'un règlement européen basé sur la « **tolérance Zéro** » pour les semences conventionnelles et organiques, qui exclut toute indication d'un seuil minimal, même dit technique ;
3. l'adoption d'un règlement portant sur le **régime de responsabilité** de ceux qui sont à la source de contaminations génétiques, y compris les détenteurs des brevets sur les OGM contaminant ;
4. le **rejet total** par le Conseil des Ministres de l'Agriculture de l'UE des « **recommandations de la Commission** » sur la « coexistence » et la mise en place d'un système de consultation pour éventuellement arriver à déterminer les emplacements et les conditions dans lesquelles il sera admis la possibilité de cultiver des OGM, sous la responsabilité civile et pénale des autorités qui donnent le permis de cultiver en plein champs ;
5. dès maintenant, que l'UE reconnaisse le droit aux Etats membres et/ou aux Régions d'Europe de se déclarer « GMO-free » ou d'émettre des dispositifs qui limitent les cultures des plantes transgéniques, même inscrites au catalogue européen, à certains emplacements, et sous des conditions particulières, après avis favorables des agriculteurs locaux et des municipalités ;
6. dès maintenant, que l'UE reconnaisse le droit des agriculteurs à sauvegarder, contrôler, produire et reproduire leurs propres semences à la ferme.

Proposition

La bataille contre les OGM se déroule sur toute la planète, puisque le mouvement paysan et les autres mouvements sociaux ont identifié dans l'introduction de la technologie génétique le levier le plus puissant pour imposer un système agricole et alimentaire socialement injuste et écologiquement sans futur. Nous proposons que, juste après le Forum Social Mondial, une rencontre se tienne pour établir les prochaines étapes et initiatives communes. Quatre organisations italiennes : Coldiretti, VAS (Mouvement environnementaliste), CROCEVIA (ONG de solidarité internationale) et LegaCOOP (la plus grande chaîne de distribution alimentaire en Italie) se proposent pour organiser cette réunion en Italie, si un intérêt se manifeste au FSE et si nous arrivons à trouver les ressources.

Assessorato Agricoltura, Regione Basilicata-Assessorato Agricoltura, Regione Calabria-Assessorato Agricoltura, Regione Campania-Assessorato Agricoltura, Regione Emilia Romagna-Assessorato Agricoltura, Regione Lazio-Assessorato Agricoltura, Regione Marche-Assessorato Agricoltura, Regione Piemonte-Presidenza, Regione Puglia-Assessorato Agricoltura, Regione Toscana-Assessorato Agricoltura, Regione Umbria-Assessorato Agricoltura, Rifondazione Comunista-Area agricoltura, Sinistra Ecologista, Slowfood, Unione Nazionale Consumatori, Verdi-Il Sole che Ride, WWF (liste non complète).

2

RAPPORT DE L'ATELIER SEMENCES par G. Kastler, Réseau Semences Paysannes, France

Cet atelier a été co-organisé par le Réseau Semences paysannes (France) et la Red de Semillas (Espagne). Il s'inscrivait dans le cadre du séminaire « OGM, brevets, monopoles sur les semences : résistances et propositions d'alternatives en Europe », organisé par le ccc-OGM.

Les différentes interventions et le débat qui a suivi ont permis d'affirmer que :

- les semences paysannes constituent un rempart essentiel pour l'existence d'une alternative aux OGM ;
- tout organisme vivant qui n'évolue pas avec son environnement, dégénère et meurt ;
- les semences paysannes sont basées sur la diversité et la variabilité : ainsi les paysans disposent de plantes capables de s'adapter à leurs terroirs et d'évoluer avec leur milieu.

En conséquence, les semences paysannes ne peuvent pas être une marchandise. La marchandise, par définition, implique un modèle unique reproductible à l'identique. Les semences industrielles peuvent être converties en marchandises car elles sont homogènes et stables (lignées fixées, hybrides, clones). Mais elles perdent ainsi leur capacité à évoluer. C'est pourquoi le paysan qui plante la semence industrielle doit adapter le terroir à la plante, au moyen d'engrais et de pesticides.

80 % des paysans dans le monde utilisent des semences paysannes. 8 firmes contrôlent cependant 30 % du marché de la semence et 65 % des brevets et produits issus des biotechnologies agricoles dans le monde. Ces mêmes firmes produisent des pesticides, compléments indispensables aux semences industrielles. Ces trois éléments sont intimement liés : face à l'épuisement de l'action des pesticides et de leur protection par le brevet, la course en avant devient de plus en plus coûteuse. Les biotechnologies offrent un nouveau souffle aux firmes ; mais avec les OGM, issus de multiplication d'une seule cellule (vitro-plants), les plantes dégénèrent encore plus vite.

Ces biotechnologies amènent le brevet, plus efficace que le catalogue et le droit d'obtention pour permettre aux multinationales d'interdire aux paysans de ressemer leur récolte dans tous les pays du monde.

Les sélections paysannes, à la ferme ou participatives, permettent d'obtenir de bons résultats, à des coûts bien moindres et sans remettre en cause le droit des paysans à ressemer leur récolte. Elles sont à la base de l'autonomie des paysans et des peuples et de la santé des plantes. Réprimées par le catalogue dans les pays du Nord, elles sont menacées de disparition définitive sur l'ensemble de la planète par la pollution génétique et le brevet.

Enfin l'Europe doit affronter une double situation :

- en Europe de l'Ouest, on se trouve face à une perte de savoir-faire considérable concernant les semences paysannes, et une forte dépendance semencière ; dans le même temps, l'introduction des OGM limite leur développement ;
- en Europe de l'Est, des millions de petits paysans (8 millions sur les seules Pologne et Roumanie, autant que dans toute l'Europe de l'Ouest) utilisent des semences paysannes, tandis que quelques grosses exploitations cultivent des milliers d'hectares d'OGM. Les paysans et la société en général ne sont pas informés de la réalité des OGM dans leur pays.

Face à ces constats, l'atelier propose les actions suivantes autour de deux axes majeurs :

- faire évoluer la loi pour libérer les semences paysannes ;
- maintenir, protéger, ouvrir sans attendre des espaces de liberté, hors ou contre le cadre légal, pour sauver et développer les semences paysannes. Construire nos propres règles garantissant le caractère inappropriable du vivant.

Développer les semences paysannes à l'Ouest, les préserver à l'Est

Développer des échanges paysans Est/Ouest autour de la problématique OGM et des savoir-faire en production de semences paysannes.

Recenser, faire l'inventaire des ressources génétiques et des savoir-faire paysans, pour pouvoir les diffuser et les conserver dans le cadre d'une co-évolution naturelle et sociale.

Taxer l'accès aux banques de gènes pour les semenciers qui déposent des obtentions ou des brevets sur leurs créations variétales, afin d'alimenter un fond de conservation de la biodiversité.

Libérer les échanges de semences paysannes, avec plusieurs options :

- les libérer totalement ;
- les réguler dans le cadre de la directive 98/95/CE, avec 3 conditions : description des variétés en s'affranchissant des critères homogénéité et stabilité, gratuité de l'inscription, pas de royalties ;
- les limiter dans le cadre du terroir auquel la variété est adaptée ;
- les inscrire dans le cadre de structures juridiques locales, permettant une propriété collective des variétés ;
- obtenir que les paysans soient présents dans les organes de décisions concernant l'inscription des variétés.

Protéger les semences paysannes du piratage des multinationales

Inscrire les variétés dans le cadre de la directive 98/95/CE.

Décrire les variétés paysannes avec nos propres critères, hors de tout catalogue légal.

Protéger les semences paysannes des OGM

Tolérance zéro vis-à-vis de la contamination par les OGM.

Pour les pays où les OGM ne sont pas encore développés (Ouest) : établir des régions sans OGM.

Obtenir le droit des Etats à interdire une variété OGM, fut-elle autorisée par la CE, pour protéger ses systèmes agraires.

Obtenir la responsabilité individuelle, morale, pénale et civile des obtenteurs d'OGM et des responsables politiques ayant autorisé leur dissémination en cas de dommages à la santé, à l'environnement, aux systèmes agraires ou à la biodiversité.

Renforcer le réseau européen

Echanges de savoir-faire agraires, sociaux, juridiques

Se donner les moyens d'agir directement auprès de la Commission Européenne

Veille juridique et institutionnelle à l'échelle européenne

Développer, dans ou hors des secteurs officiels, la recherche et la sélection participative au champ

Impliquer la société civile :

- pour un autre modèle de développement rural ;
- pour la biodiversité des variétés, des systèmes agraires, et des patrimoines alimentaires et culturels ;
- pour le droit à choisir sa nourriture ;
- pour la protection de l'environnement. Interdire l'enrobage chimique des semences industrielles qui détruisent la biodiversité chez les insectes pollinisateurs ;
- pour sauver les milliers de petits paysans menacés de disparition à l'Est, réinstaller ceux qui sont exclus à l'Ouest : sans paysans, pas de semences paysannes !

Coordonner nos stratégies à l'échelle de la planète.

Ne pas condamner à disparaître les petits paysans dont les semences sont polluées par les OGM en leur interdisant tout accès au marché.

Ne pas renforcer les multinationales qui disséminent les OGM au Sud sous prétexte qu'elles font du sans-OGM au Nord.

Lutter d'abord contre le brevet sur le vivant afin de tarir les OGM à la source, et pas uniquement pour protéger les consommateurs et les paysans du Nord.

COMPTE-RENDU DU SÉMINAIRE

par D. Mourlane, Attac, France

Synthèse des débats sur le séminaire 097 du FSE : « OGM, Brevets, Monopoles sur les semences : Résistances et Propositions d'alternatives en Europe » qui s'est tenu Salle de la Légion d'Honneur à Saint Denis le jeudi 13 novembre 2003 de 18 à 21 heures.

Ce séminaire a été précédé de trois ateliers respectivement nommés : OGM, Brevets et Monopoles sur les semences. Ils se sont tenus le même jour simultanément de 14 à 17 heures à la Bourse du Travail de Saint-Denis.

Outre ces trois ateliers, ce séminaire a vu aussi le compte rendu des travaux mis en place lors d'un autre atelier qui n'avait pas participé aux travaux préparatoires de ce séminaire : « science génétiquement marchandisée ». Piloté par la Fondation sciences citoyennes, la proximité de réflexion avec ce groupe de travail nous a permis de rapprocher cet atelier de ce séminaire.

La synthèse va s'attacher à noter essentiellement d'une part les propositions relevées à différents stades et d'autre part à pointer les mises en œuvre envisagées.

A. OGM

1-Propositions

- Imposer que des tests sur les OGM soient effectués et que les travaux soient publics.
- Appliquer les lois existantes.
- Mettre en place la responsabilité des entreprises semencières.
- Refus total des OGM.
- Rendre la science indépendante des lobbies.

2-Mise en œuvre

- Installer des débats publics partout en Europe.
- Exiger des décideurs qu'ils utilisent les conclusions de ces débats.
- Poursuivre les campagnes locales : pas d'OGM dans ma commune.
- Continuer à jouer notre rôle d'éducation populaire plus particulièrement à l'encontre des consommateurs.
- S'opposer aux essais OGM.

B. Brevets

1-Propositions

- Rendre l'office européen des brevets transparent et contrôlé par les citoyens.
- Refuser la propriété intellectuelle comme moyen de domination économique.
- Inventer des droits propres aux semences, construire de nouveaux droits pour permettre les échanges, la reproduction, la sélection.
- Refuser les brevets sur le vivant, pour tout ce qui concerne le matériel héréditaire.
- Chercher l'utilité publique de la chose brevetée en veillant au maintien public de l'accès aux connaissances.

2-Mise en œuvre

- Echange direct et libre entre producteurs de semences.
- Soutenir le réseau d'information sur les médicaments (initiative MSF).

C. Semences

1-Propositions

- Conserver avant tout la biodiversité.
- Créer une taxe sur les obtenteurs à destination de la recherche publique pour les semences paysannes.
- Les échanges de semences doivent être libres.
- Mise en application de la directive 98/95 CE.
- Renforcer le réseau européen.
- Interdire l'enrobage chimique destructeur d'insectes (Gaucho, Régent).

2-Mise en œuvre

- Développer les semences paysannes « de manière légale ou illégale ».
- Créer une base de données européenne des semences paysannes.
- Création d'associations pour la propriété collective des semences.
- Impliquer la société civile.

D. Science génétiquement modifiée

1-Propositions

- Résister à l'industrie pharmaceutique.
- Réclamer la transparence des conseils scientifiques dans la recherche.
- Démocratiser les choix techniques.

2-Mise en œuvre

- Mise en place de conférences de citoyens à travers l'Europe avec formation préalable de citoyens profanes et exiger des débats parlementaires sur les conclusions.

Conclusion

De manière générale il est proposé de faire un inventaire mondial des OGM, mais aussi un observatoire des entreprises productrices d'OGM.

Un texte est soumis à l'assemblée du séminaire qui reprend les travaux accomplis dans l'après midi et la soirée. Il est approuvé par l'ensemble des acteurs de cette journée au FSE (voir Déclaration finale en page 4).

ANNEXES

**Tableau des organisations participantes aux réunions
« OGM, brevets, monopoles sur les semences »**

Identifiant	Pays	Forme d'organisation	Thématiques
AIAB	Italie	Fédération d'agriculture biologique	Agriculture bio
ATTAC	France	Association	Brevets
BEDE	France	Association	OGM, semences, brevets
ccc-OGM	France	Collectif français pour une Conférence des Citoyens sur les OGM	Débat public sur OGM
Clean Production Action	Royaume Uni	Association de défense de l'environnement	Environnement
CNDSF	France	Coordination nationale pour la défense des Semences de Ferme	Semences de ferme
Confédération Paysanne	France	Syndicat agricole, membre de la Coordination Paysanne Européenne	Agriculture
Coordination Paysanne Européenne	Europe	Coordination d'organisations paysannes et rurale	Agriculture
CROCEVIA	Italie	ONG, Association de solidarité internationale	Agrobiodiversité et droits
EHNE	Espagne	Syndicat agricole, membre de la Coordination Paysanne Européenne	Agriculture
ETC Group	USA/ Canada	ONG, association de solidarité internationale	Environnement, technologie
Eurocoop	Europe	Association de coopératives de consommateurs	Consommation durable
Europe Alliance Linux	Europe	Réseau européen de défense des logiciels informatiques libres	Logiciels libres
FNAE	Roumanie	Fédération d'agriculture biologique	Agriculture bio
Fondation Science Citoyenne	France	Association	Science citoyenne

Identifiant	Pays	Forme d'organisation	Thématiques
Friends of the Earth Europe	Europe	Association de défense de l'environnement	Environnement
GENET	Europe	Réseau	OGM
GEYSER	France	Association	Développement local, agriculture durable
GRAIN	International	ONG, association de solidarité internationale	Agrobiodiversité et DPI
Greenpeace	International	Association de défense de l'environnement	Environnement
Inf'OGM	France	Association	Informations sur OGM
ISIS	Royaume Uni	Fondation	Science citoyenne
Médecins Sans Frontières (MSF)	International	ONG, association de solidarité internationale	Brevet sur médicaments
NABU	Allemagne	Association de défense de l'environnement	Agriculture bio
Nature & Progrès	France	Association de producteurs, transformateurs et consommateurs	Agriculture bio
Red Semillas	Espagne	Collectif d'organisations paysannes et de développement	Biodiversité agricole
Réseau Semences Paysannes	France	Collectif d'organisations paysannes et de développement	Biodiversité agricole
Save Our Seeds Campaign	Allemagne	Association	Semences
Stop OGM	Suisse	Collectif	OGM
Third World Network (TWN)	International	Réseau de solidarité internationale	Biosécurité
Uiterre	Suisse	Syndicat agricole, membre de la Coordination Paysanne Européenne	Agriculture
Université Paris XIII	France	Département universitaire	Brevets
Velt	Belgique	Association de consommateurs	Consommation

Annuaire des coordinateurs

	Séminaire	Ateliers		
		Semences	OGM	Brevets
Coordinateur	Robert Ali Brac de la Perrière BEDE/Inf'OGM Brac@bede-asso.org +33(0)4 67 65 45 12	Hélène Zaharia Réseau Semences Paysannes semencepaysanne@wanadoo.fr +33(0)5 63 41 72 86 Diego Urabayen Red Semillas muray@telefonica.net +34(0)948 23 19 59	Frédéric Prat GEYSER/Inf'OGM frederic.prat@geyser.asso.fr +33(0)4 67 02 82 09 Iza Kruszewska Clean Production Action/ANPED izak@onetel.com +44 (0)20 8672 3454	Olivier Clément Confédération Paysanne Oclement@confederationpaysanne.fr +33(0)1 43 62 04 04
Rapporteur	Dominique Mourlane ATTAC thidosyl@club-internet.fr +33(0)5 61 67 29 57	Guy Kastler Nature & Progrès guy.kastler@wanadoo.fr +33(0)4.68.91.28.95	Geert Ritsema Friends of the Earth geert.ritsema@foeeurope.org +32(0)2 542 01 80	Birgit Muller ATTAC Bmuller@msh-paris.fr +33(0)1 44 84 72 50

Pour tout renseignement : Eric Meunier, INF'OGM
eric@infogm.org
tél : +33 (0)1 48 51 65 40

Ce document existe aussi en anglais : « GMO, Patents, Seed Monopolies: Resistance and Popsals for alternatives in Europe », European Social Forum, France, November 2003, 56 p., May 2004.

Prix : 2 euros + enveloppe timbrée à 0,64 euro.

Quelques publications d'Inf'OGM

Bulletin Inf'OGM

Journal mensuel de 4 pages (format A4), traitant de l'actualité des OGM selon 4 thématiques : Économie, Législation, Recherche, Actions citoyennes et Lire et écrire. Un dossier thématique accompagne le bulletin une fois sur deux.

Abonnement annuel (papier ou électronique) de 15 € pour les particuliers et de 100 € pour les professionnels (ouvrant droit à reproduction et diffusion du journal aux membres adhérents de la structure).

Collection des bulletins

L'ensemble des bulletins édités par Inf'OGM est disponible par année de publication. Sont disponibles les compilations 2000, 2001, 2002 et 2003.

Compilation des bulletins d'une année : 15 €.

Société Civile contre OGM, arguments pour ouvrir un débat public

Editions Yves Michel, mai 2004, 328 pages : ce livre très complet présente une argumentation pour chaque domaine concerné par les OGM, des impacts sur l'environnement à la brevetabilité du vivant.

19 € l'exemplaire + 2,65 € de frais de port (ou en librairie).

OGM : la société civile argumente son refus, dossier pour un débat public

Novembre 2003, 36 pages. Cette publication est la synthèse du livre *Société civile contre OGM* (voir ci-dessus). 1 € l'exemplaire, accompagné d'une enveloppe adressée et timbrée à 0,53 €. 0,5 € l'exemplaire + frais de port pour les structures commandant plusieurs exemplaires en vue d'une revente à des particuliers.

GMOs : Civil Society Argues its Refusal, the Case for a Public Debate

Novembre 2003, 32 pages. Traduction en anglais du document ci-dessus.

1 € l'exemplaire, accompagné d'une enveloppe adressée et timbrée à 0,53 €. 0,5 € l'exemplaire + frais de port pour les structures commandant plusieurs exemplaires en vue d'une revente à des particuliers.

Mainmise de l'économie sur la science : retours sur les controverses scientifiques relatives aux OGM

Ceballos L., Lambert C., Eddé B., mai 2004, 30 pages.

2 € l'exemplaire, accompagné d'une enveloppe adressée et timbrée à 0,53 €. 1 € l'exemplaire + frais de port pour les structures commandant plusieurs exemplaires en vue d'une revente à des particuliers.

OGM : Opinion Grossièrement Manipulée ? Lettre ouverte à l'INRA

Réponse collective écrite en novembre 2002, suite à un article de B. Hervieu et M. Guillou, respectivement président et directrice de l'INRA, sur les essais OGM en champs.

2 € l'exemplaire, accompagné d'une enveloppe adressée et timbrée à 0,53 €. 1 € l'exemplaire + frais de port pour les structures commandant plusieurs exemplaires en vue d'une revente à des particuliers.

Les OGM remis en question. Dossier pédagogique, BEDE/Inf'OGM, 2^e édition, 2002

Ensemble de six fiches : Qu'est ce qu'un OGM ? – Droits de propriété intellectuelle sur les OGM : faut-il breveter le vivant ? – Les cultures transgéniques réussiront-elles à nourrir le monde ? – Les OGM dans l'environnement : la nature s'adaptera-t-elle ? – Se nourrir d'OGM présente-t-il des risques ? – Quelles réglementations pour les OGM ?

5 € l'exemplaire.

Pour toute commande : eric@infogm.org, tél. +33 (0)1 48 51 65 40

OGM, brevets, monopoles sur les semences : résistances et propositions d'alternatives en Europe

Collectif français pour une Conférence de Citoyens sur les OGM, le Réseau Semences Paysannes,
Red Semillas, la Coordination Paysanne Européenne et les Amis de la Terre Europe

OGM, brevets et semences sont des thèmes récurrents aux forum sociaux depuis le Sommet mondial de l'alimentation de la FAO à Rome en 1996. L'enjeu est de taille : la privatisation du vivant qui ne cesse de s'élargir à travers la généralisation des semences transgéniques brevetées.

Le Forum social européen de Saint-Denis en novembre 2003 a ouvert un nouvel espace de discussion en croisant plusieurs dizaines de groupes, collectifs, réseaux actifs venant principalement de l'Union européenne.

Si la confrontation des expériences éclaire une large diversité d'initiatives et conforte l'idée d'une résistance sociale consolidée, les quelques représentants des autres régions du monde, en particulier des autres pays de l'Europe élargie, témoignent d'une toute autre réalité.

Ce document rapporte l'essentiel du produit d'un processus de mise en réseaux initié sur le plateau du Larzac en août 2003 pour faire converger dans un même séminaire les principaux acteurs de la société civile européenne travaillant souvent parallèlement sur des thématiques voisines.

La qualité de la déclaration finale traduit la réussite de ce Forum. En éditant en français et en anglais la synthèse des présentations des ateliers et du séminaire, Inf'OGM souhaite contribuer à mettre en valeur la richesse des interventions et favoriser ainsi l'émergence d'une veille citoyenne européenne sur les OGM ouverte sur le monde.

Publication : Inf'OGM – 2b rue Jules Ferry – 93 100 Montreuil – France
Tél. : + 33 (0) 1 48 51 65 40 – Fax : + 33 (0) 1 48 51 95 12
Email : eric@infogm.org – website : <http://www.infogm.org>

Pour suivre l'actualité des OGM, vous pouvez vous abonner au bulletin francophone mensuel d'Inf'OGM, 15 euros / an pour 11 numéros.